

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR L'AMENAGEMENT DES
STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

A.D.A.S.E.A. - MAISON DES AGRICULTEURS - PLERIN

TÉL : 74.63.63

LES MESURES DE RESTRUCTURATION LAITIERE

DANS LE DEPARTEMENT DES COTES DU NORD

PLÉRIN LE 29.09.84

- S O M M A I R E -

- - - - -

I - IMPORTANCE DE LA PRODUCTION LAITIÈRE DANS LES CÔTES DU NORD

II - LES MESURES DE RESTRUCTURATION LAITIÈRE

- A) Les résultats obtenus
- B) Impact des mesures
- C) Situation Côtes du Nord // Ouest
- D) Résultats par canton - Nombre de demandes
- E) Résultats par canton - Surface concernée
- F) Résultats par canton - Nombre de vaches
- G) Quantité de lait libérée par canton

III - RESULTATS DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRES DES BÉNÉFICIAIRES

Réalisation de l'enquête

- A) Taux de réponse réparti par canton
- B) Profil des bénéficiaires

1 - Age

2 - Surface

3 - Répartition en fonction du litrage

4 - Mode de faire valoir terres

5 - Mode de faire valoir du corps de ferme

6 - Importance suivant pourcentage de vente des produits laitiers

7 - Motivations qui ont amené les producteurs à prendre la prime

IV - LES EFFETS À ATTENDRE DE CES MESURES

- A) Par rapport au devenir du cheptel
- B) Par rapport à l'évolution des superficies des bénéficiaires
- C) Par rapport à l'impact de l'aide
- D) Par rapport à la politique des structures
 - 1 - La cessation définitive d'activité
 - 2 - Les perspectives de succession
 - 3 - Le devenir de l'exploitation
 - 4 - Structure juridique des exploitations
 - 5 - Incidences des aides laitières sur les autres actions structures
- E) Conclusion - Les besoins de quotas supplémentaires.

I - IMPORTANCE DE LA PRODUCTION LAITIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT

Le Département des Côtes du Nord se situe au deuxième rang, en France, après l'île et Vilaine pour l'importance de sa production laitière.

A - PRODUCTION GLOBALE ET UTILISATION DU LAIT PRODUIT EN 1983

UTILISATION	QUANTITES (1.000 hl)	%
1 - Livraison à l'industrie	14.023,8	92,44
2 - Lait pour la fabrication de produits fermiers	26,2	0,17
3 - Vente directe de lait entier	70,0	0,46
4 - Auto consommation de lait entier	120,0	0,79
5 - Production finale (1 + 2 + 3 + 4)	14.240,0	93,86
6 - Alimentation des jeunes animaux	900,0	5,93
7 - Pertes	30,0	0,19
8 - Production totale (5 + 6 + 7)	15.170,0	100

Source : Service Régional de statistique agricole

Situation au niveau BRETAGNE

Départements	Quantités	%
COTES DU NORD	15.170	25,30
FINISTÈRE	14.225	23,72
ÎLE ET VILAINE	17.630	29,40
MORBIHAN	12.931	21,56
TOTAL BRETAGNE	59.956	100

Par rapport à 1982, la production a progressé de 4 % en Bretagne, augmentation due essentiellement au gain de productivité vu la stagnation des effectifs

B - REPARTITION DES VACHES SELON LES RACES

RACES	Nombre (1000 têtes)	%
Française Frisonne	190	54,7
Normande	135	38,9
Pie Rouge des Plaines	11	3,2
Charolaise + Limousine	7,5	0,1
Autres croisements	3	0,9
TOTAL toutes races	347	100

Source Service Régional de Statistique Agricole

Par rapport à 1982, le troupeau vaches a augmenté de 0,3 % dans les Côtes du Nord passant à 347.000 têtes dont 335.000 vaches laitières

La Frisonne est largement prédominante mais son implantation dans les Côtes du Nord est cependant plus faible qu'au niveau de la Région 65 % avec en contrepartie plus de Normandes (38,9 % pour 24,7 % pour la Bretagne)

C - LES LIVRAISONS DE LAIT PAR LES AGRICULTEURS DES COTES DU NORD AUX INDUSTRIES
LAITIÈRES EN 1983

Implantation des collecteurs	Livraisons (1.000 hl)	%
COTES DU NORD	9 213,9	65,7
FINISTÈRE	2 474,7	17,7
ILLE & VILAINE	1 808,6	12,9
MORBIHAN	526,6	3,7
HORS BRETAGNE	-	
ENSEMBLE	14.023,8	100
Dont livraison aux :		
- Coopératives	5.726,5	40,8
- Entreprises privées	8.297,3	59,2

Source Service Régional Statistique Agricole

Par rapport aux autres départements bretons, l'évolution a été plus sensible dans les Côtes du Nord

- COTES DU NORD + 5,8 %
- FINISTERE + 3,4 %
- ILLE & VILAINE + 5,1 %
- MORBIHAN + 3,1 %

A noter l'importance de la production des Côtes du Nord traitée hors département (17,7 % dans le Finistère, 12,9 % en Ille & Vilaine)

Mais inversement le Département des Côtes du Nord collecte également dans les départements voisins

Zone de Collecte	Collecte faite par entreprises COTES DU NORD (1000 hl)	%
COTES DU NORD	9.213,9	90,3
FINISTERE	174,0	1,7
ILLE & VILAINE	38,1	0,4
MORBIHAN	772,3	7,6
TOTAL	10.198,3	100
dont Coopératives	4.761,0	46,7
Entreprises privées	5.437,3	50,9

Source : Statistique Régionale Agricole

Au niveau de la collecte, le département des Côtes du Nord est loin derrière l'Ille & Vilaine -(16.579) et le Finistère (15.921).

Zone de Collecte	Collecte faite par entreprises COTES DU NORD (1000 hl)	%
COTES DU NORD	9.213,9	90,3
FINISTERE	174,0	1,7
ILLE & VILAINE	38,1	0,4
MORBIHAN	772,3	7,6
TOTAL	10.198,3	100
dont Coopératives	4.761,0	46,7
Entreprises privées	5.437,3	50,9

Source : Statistique Régionale Agricole

D - LES PRODUCTEURS DE LAIT DANS LES COTES DU NORD

1 - Nombre de producteurs ayant livré du lait aux entreprises laitières
(Effectif moyen des livreurs au cours des mois d'avril, juillet, octobre)

Département des établissements de collecte	Producteurs des Côtes du Nord	%
COTES DU NORD	10.856	64,7
FINISTERE	2.904	17,3
ILLE & VILAINE	2.444	14,6
MORBIHAN	569	3,4
TOTAL	16.773	100
dont aux Coopératives	5.249	31,3
aux Entreprises privées	11.524	68,7

Par rapport à 1982, le nombre de producteurs a diminué de 5 %

2 - Nombre de producteurs ayant livré du lait aux entreprises laitières des Côtes du Nord

Zone de collecte	Nbre de producteurs livrant aux entreprises des Côtes du Nord	%
COTES DU NORD	10.856	92,3
FINISTERE	325	2,8
ILLE & VILAINE	58	0,5
MORBIHAN	526	4,4
TOTAL	11.765	100
dont - Coopératives	4.014	34,1
- Entreprises privées	7.751	65,9

Source : Statistique Régionale Agricole

3 - Répartition approximative des adhérents par laiterie collectant
dans les COTES DU NORD

	: Nombre	:
	: adhérents	: %
Coopérative des Agriculteurs de Bretagne et S.L.O. YFFINIAC	: 1.800	: 10,7
<u>UNICOPA</u>	:	: 19,6
- Coopérative du Trieux	: 1.800	:
- COPALL	: 1.200	:
- Pélémoise	: 300	:
<u>NEGOBEUREUF</u>	:	: 20,5
- PONTRIEUX	: 2.250	:
- LAMPORT PLOUNEVEZEL (29)	: 950	:
- REGUINY (56)	: 250	:
Laiterie Nouvelle de l'Arguenon CREHEN	: 1.950	: 11,6
Coopérative de PLANCOET	: 750	: 4,4
Armoricaine LANFAINS	: 220	: 1,3
Milquin - QUINTIN	: 600	: 3,6
SILAV - PLOUGUENAST	: 800	: 4,7
SOLABEL - BELLE ISLE EN TERRE	: 550	: 3,2
S.L.C. QUIMPER (29)	: 700	: 4,1
<u>PREVAL</u>	:	: 13,8
- PONTIVY	: 350	:
- MONTAUBAN (35)	: 1.900	:
- BAZOUGES LA PEROUZE (35)	: 75	:
COLIV ST.MEEN.LE.GRAND (35)	: 300	: 1,8
C.A.R. RENNES (35)	: 50	: 0,3
BRIDEL RETIERS (35)	: 30	: 0,2
C.L.M. ST.MALO (35)	: 25	: 0,15
TOTAL	: 16.850	:

4 - Répartition des producteurs de lait par tranche d'âge et selon l'importance du troupeau laitier

Résultats de l'enquête effectuée par la D.D.A. par sondage (1983)

Age	Nbre de V.L.	:									TOTAL
		1-3	3-5	5-10	10-20	20-30	30-40	40-50	50-100	+ =100	
- 25	Expl.	0	0	0	0	51	51	0	0	0	102
	V.L.	0	0	0	0	1131	1646	0	0	0	2.777
25-30	Expl.	0	0	0	153	285	51	51	49	0	589
	V.L.	0	0	0	2364	6681	1646	2263	2812	0	15.768
30-35	Expl.	0	79	30	94	199	175	207	15	0	799
	V.L.	0	319	245	1706	4834	5528	9213	1032	0	22.879
35-40	Expl.	3	0	4	198	480	76	112	140	0	1.013
	V.L.	3	0	32	2728	12183	2951	4748	8124	0	30.771
40-45	Expl.	3	98	24	163	349	200	208	24	0	1.069
	V.L.	6	296	174	2904	7993	6777	8688	1319	0	28.157
45-50	Expl.	33	75	103	939	560	496	175	146	0	2.527
	V.L.	64	226	718	12906	13451	16587	7745	7815	0	59.517
50-55	Expl.	103	30	328	860	837	306	202	155	0	2.821
	V.L.	202	91	2009	13075	21030	11187	8350	9638	0	65.585
55-60	Expl.	235	379	896	1858	900	369	203	128	0	4.968
	V.L.	258	1241	6336	26828	21059	11854	8857	7804	0	84.241
60-65	Expl.	0	173	489	838	291	51	22	40	0	1.904
	V.L.	0	652	3890	11186	6423	1543	899	2298	0	26.893
+ 65	Expl.	688	289	341	96	51	0	0	0	0	1.465
	V.L.	803	947	2814	1359	1131	0	0	0	0	7.055
TOTAL	Expl.	1.065	1123	2215	5199	4003	1775	1180	697	0	17.257
	V.L.	1.337	3774	16221	75059	95921	59723	50765	40844	0	343.643

Au total, nous avons donc 17.257 producteurs de lait ayant au minimum 1 vache pour un troupeau total de 343.643 V.L. soit près de 20 VL en moyenne par producteur

Le R.G.A. 80, nous donnait :

- Exploitants ayant au moins 1 V.L. 22.426
- Exploitants ayant au moins 10 V.L. 14.748

En résumant ce tableau nous obtenons la répartition suivante par tranche d'âge

Age	Nbre de producteurs	%	Nbre de V.L.	%	Nbre de V.L. en moyenne
- 35 ans	1.490	8,6	41.424	12,0	28
35-50	4.609	26,7	118.445	34,5	26
50-60	7.789	45,1	149.826	43,6	19
60-65	1.904	11,0	26.893	7,8	14
+ 65 ans	1.465	8,5	7.055	2,1	5
TOTAL	17.257	100	343.643	100	20

Théoriquement en ne prenant en compte que le critère âge (sans tenir compte par exemple du critère retraite vieillesse)

- 1.465 producteurs âgés de plus de 65 ans étaient susceptibles d'être concernés par la prime unique
- 6.872 producteurs âgés entre 55 et 65 ans étaient susceptibles d'être concernés par la prime annuelle
- 8.920 producteurs âgés de moins de 55 ans pouvaient être intéressés par la prime de conversion.

Selon l'importance du troupeau, nous avons

Tranche	Nbre	%	Nbre de VL	%	Moyenne
- 5 V.L.	2.188	12,7	5.111	1,5	2,33
5 - 10	2.215	12,9	16.221	4,7	7,32
10 - 20	5.199	30,1	75.059	21,8	14,43
20 - 30	4.003	23,1	95.921	27,9	23,96
30 - 40	1.775	10,3	59.723	17,4	33,64
+ 40	1.877	10,9	91.609	26,7	48,80
TOTAL	17.257	100	343.643	100	-

Le quart des producteurs ont moins de 10 V.L. Il s'agit essentiellement d'agriculteurs âgés. Près d'un tiers ont entre 10 et 20 V.L. 11 % ont plus de 40 V.L. ce qui représente 1.877 producteurs. Par rapport à ce chiffre précisons qu'environ 820 agriculteurs ont bénéficié d'un plan de développement pour financer un atelier de production laitière depuis 1977 jusqu'à septembre 1984.

5 - Importance de la collecte par tranche d'âge

Age	Collecte en 1000 L	Litrage moyen	% collecte totale
- 35 ans	183.118	127.800	13
35 - 45	281.720	139.465	20
45 - 55	563.440	108.770	40
55 - 60	278.330	56.800	19
60 - 65	64.943	34.180	5
+ 65	14.579	10.400	1
TOTAL	1.408.600	840.001	

Source enquête DDA

L'importance des livraisons des plus de 60 ans est très faible : 6 %
 Par contre la catégorie des 55 - 60 ans livre 19 % du lait collecté.
 L'importance des livraisons faites par les 45 - 55 ans nous montre l'évolution
 à attendre dans les 10 ans à venir quand on connaît le pourcentage actuel de
 succession.

A noter une variation importante dans les livraisons moyennes suivant
 les organismes de collecte.

- Coopératives 109.100 L
- Entreprises privées 72.000 L

Par rapport à 1982, les livraisons moyennes sont en nette augmentation
 11,4 %

E - LES PRODUITS FABRIQUES PAR LES ENTREPRISES LAITIÈRES DES COTES DU NORD EN 1983

Produits	Quantité
Lait de consommation (1.000 L)	31.832
Beurre (tonne)	44.499
Lait fermenté (tonne)	2.968
Fromage Vache (tonne)	11.739
Poudre de lait écrémé	55.069
Poudre de lait sérum	1.508

II - LES MESURES DE RESTRUCTURATION LAITIÈRE

Suite à la mise en place des directives de Bruxelles visant à limiter la production laitière dans la CEE, les Pouvoirs Publics Français pour faciliter la nécessaire restructuration laitière qui en résulte, a souhaité encourager par un décret du 21 Juin 84, la cessation d'activité laitière par les agriculteurs âgés ou pour les agriculteurs souhaitant se reconvertir.

Trois types de mesures ont été retenus :

- La prime unique destinées aux agriculteurs âgés de 65 ans ou bénéficiant d'une retraite ou aux producteurs non considérés comme exploitants à titre principal
- La prime annuelle destinées aux agriculteurs âgés entre 55 et 65 ans non bénéficiaires d'un avantage vieillesse
- La prime de conversion destinée aux agriculteurs souhaitant se reconvertir

A - LES RESULTATS OBTENUS

La mise en oeuvre de ces primes a été très rapide dans les Côtes du Nord puisque au 3 juillet environ 70 % des demandes étaient enregistrées à la D.D.A.

La situation globale au 3.09.84 était celle-ci par rapport aux demandes déposées

Type de prime	Nombre	%	lait libéré (T)	%	Lait primé (T)	%
Unique	620	25,4	15.138	14,9	12.142	14,0
Annuelle	1506	61,7	69.276	68,3	59.188	68,4
Conversion	314	12,9	17.057	16,8	15.203	17,6
TOTAL	2440	100	101.471	100	86.533	100

Cependant, l'analyse qui suit ne portera que sur une situation établie au 21.08.84 en fonction

- Soit des demandes déposées à cette date et non annulées
- Soit des demandes acceptées

Au 21.08.84 la situation était celle-ci au niveau départemental

Type de Primes	Demandes déposées et non annulées	%	Demandes acceptées	%
Unique	532	26,4	376	24,6
Annuelle	1219	60,5	960	62,9
Conversion	265	13,1	190	12,5
TOTAL	2016	100	1526	100

B - IMPACT DES MESURES

1) Par rapport au total des exploitants ou des producteurs de lait

--) Selon RGA 80

- . Pourcentage des candidats aux primes par rapport au total des exploitants : 6,57 % (30.659 Expl)
- . Pourcentage des candidats aux primes par rapport au total des producteurs ayant au minimum 1 vache (22426 Prod) : 8,98 %
- . Pourcentage des candidats par rapport aux producteurs de lait à temps complet : 16,03 % 1 UTA et + (12.574)

--) Selon l'enquête 1983 DDA par sondage

Sur les 17.257 producteurs laitiers recensés : 11,68 %

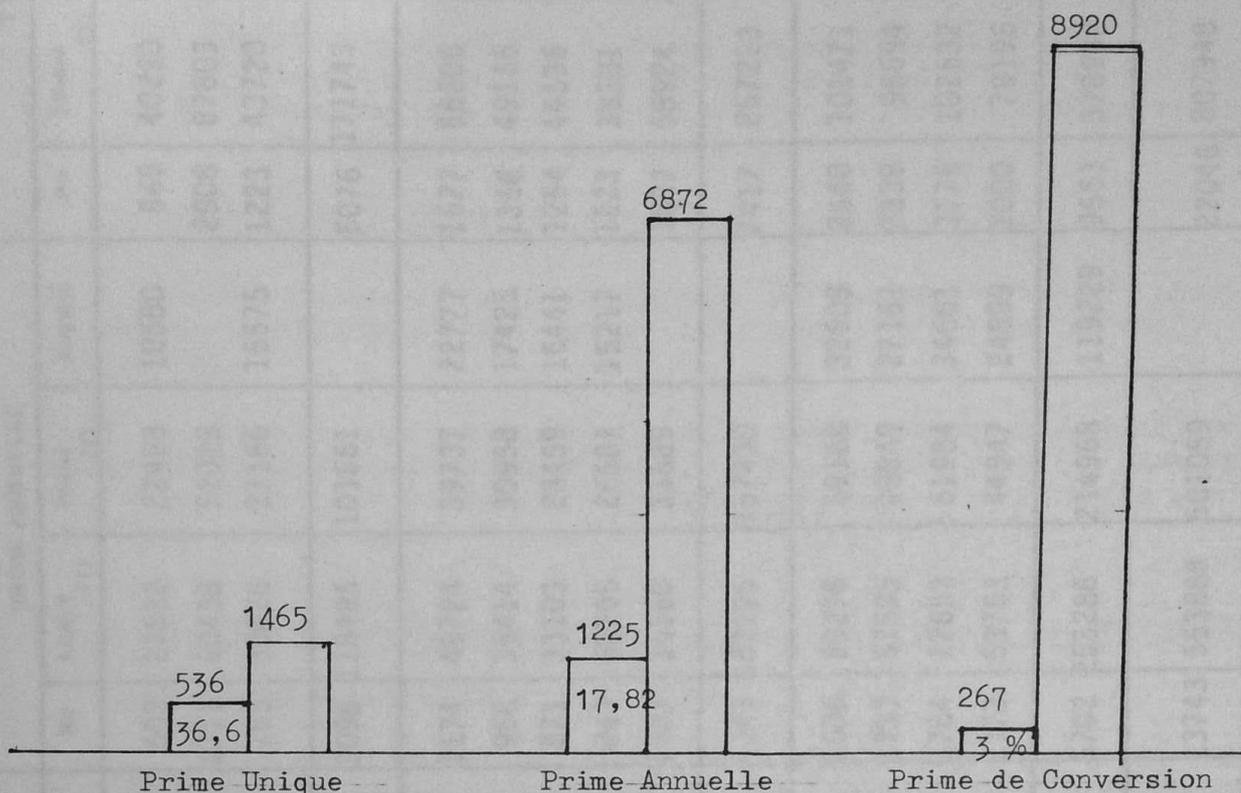
2) Production libérée par rapport à la production totale

Type de primes	Nbre	%	Quantité de lait libéré en hl	Nbre de vaches	litrage/VL moyen
Unique	536	26,4	124.940	3644	3428
Annuelle	1225	60,4	552.329	15831	3489
Conversion	267	13,2	125.182	3465	3613
TOTAL	2028	100	802.451	22.940	3498

--) Par rapport à la production 1983 soit 14.023.000 hl : 5,72 %

--) Par rapport au nombre total de VL soit 343.643 : 6,67 %

3) Par rapport aux producteurs théoriquement concernés en fonction de leur âge



--) Le pourcentage des producteurs ayant sollicité la prime unique reste relativement faible. D'autant qu'un certain nombre d'agriculteurs âgés de 60 à 65 ans, bénéficiant de la prime unique, entre dans cette catégorie. La profession agricole du département souhaitait que le lait de ces producteurs ne soit plus ramassé dans la mesure où s'agissant d'un ménage ils bénéficiaient de deux retraites.

Pour la prime annuelle, l'impact est satisfaisant d'autant que le pourcentage est supérieur si l'on tient compte des producteurs âgés de moins de 65 ans bénéficiant d'une retraite par anticipation et donc de la prime unique. Et ceci d'autant que sur les 6872 concernés, 28 % seulement étaient âgés de 60 à 65 ans .

Les candidats à la prime de conversion ne représentent que 3 % des moins de 55 ans, mais fallait-il s'attendre à un impact plus élevé quand on sait la crise qui va sévir sur la viande bovine ?

C - SITUATION DES DEMANDES DANS LES COTES DU NORD PAR RAPPORT A LA REGION OUEST

- Situation des demandes au 3.09.1984 -

	PRIME UNIQUE				PRIME de CONVERSION				PRIME ANNUELLE				TOTAL			
	Nb	Libéré (T)	Primé (T)	Engagé	Nb	Libéré (T)	Primé (T)	Engagé	Nb	Libéré (T)	Primé (T)	Engagé	Nb	Libéré (T)	Primé (T)	Engagé
CALVADOS	236	5009	4145	2454	107	7579	4540	2616	602	27632	22453	18580	945	40220	31138	23650
MANCHE	975	17408	14811		222	9957	8544		1711	60438	52022		2908	87803	75377	
ORNE	319	7080	5920	3588	119	6212	5576	3092	785	30426	27186	15575	1223	43720	38682	22256
B.N.	1530	29497	24876		448	23748	18660		3098	118496	101661		5076	171743	145197	
LOIRE ATL.	232	4882	4045	2395	271	11599	10035	5518	1174	49724	39737	22777	1677	66206	53818	30690
MAINE et LOIRE	126	2812	2273	1346	272	10940	9510	5353	968	35414	30958	17425	1366	49166	42741	24124
MAYENNE	232	4892	4068	2481	151	6541	5933	3384	871	33103	28459	16441	1254	44536	38462	22307
SARTHE	210	3500	3227	1911	170	6175	5814	3264	843	28705	26687	15217	1223	38381	35729	20394
VENDEE	166	2480	2374		644	21282	19893		1087	35160	31589		1897	58924	53857	
P. de L.	966	18566	15987		1508	56537	51185		4943	182106	157430		7417	257213	224616	
COTES du NORD	620	15138	12142	7182	314	17057	15203	8305	1506	69276	59188	32508	2440	101471	86533	47995
FINISTERE	775	23825	18465	10935	324	15274	13784	7604	1239	57595	48849	27161	2338	96694	81097	45700
ILLE et VILAINE	615	13049	10786	6359	376	16931	14153	7761	1784	72652	61984	34661	2775	102632	86923	48781
MORBIHAN	561	12700	10302	6101	266	11726	10962	6093	1173	53763	44947	24899	2000	78195	66212	37094
B.	2571	64712	51695	30577	1280	60988	54102	29763	5702	253286	214968	119229	9553	378992	320765	179570
D.R. RENNES	5067	112775	92558		3236	141273	123947		13743	553888	501059		22046	807948	690578	

D - RESULTATS PAR CANTONS - NOMBRE DE DEMANDES -

Ces résultats ont été tirés des données fournies par la Direction Départementale de l'Agriculture en date du 21.08.84 et portent donc sur 2016 demandes. Ils apparaissent à travers les différentes cartes suivantes avec les commentaires suivants :

1 - Nombre total de demandes non annulées par canton (page 16)

Seul le canton de CALLAC dépasse 100 demandes. Viennent ensuite les cantons de MERDRIGNAC (82) BROONS et ROSTRENEN (75) LAMBALLE (69), PLOUARET (66).

Constatation intéressante : le nombre de demandes enregistrées dans la région Sud Ouest du Département, région vieillie où l'on enregistre peu d'installation et de plans de développement, mais ceci ne règle pas l'avenir de cette région

2 - Pourcentage de demandes de primes laitières par rapport au nombre (Page 1

Total d'agriculteurs RGA 80 par canton

Nous ne disposons par canton de chiffres plus récents que ceux du RGA 80. Seul le canton de PLELAN LE PETIT dépasse 10 % - Enregistrons favorablement l'impact dans les cantons importants du Sud Ouest, CALLAC, MAEL CARHAIX, ROSTRENEN, qui rivalisent avec les cantons de MERDRIGNAC, BROONS ceci est d'autant plus surprenant que l'impact constaté en matière d'IVD et IAD était beaucoup plus faible dans le Sud Ouest.

3 - Pourcentage de demandes de primes laitières par rapport au nombre total de producteurs ayant au minimum 1 vache au RGA 80 (Page 18)

L'impact départemental était de 9 %

PLELAN LE PETIT atteint le chiffre record de 16 % - LANNION vient en seconde position - A noter que les cantons producteurs de porcs ont un pourcentage équivalent aux cantons orientés essentiellement vers la production bovine.

4 - Nombre de primes annuelles par canton - Situation au 21.08.84 - Demandes non annulées (page 19)

Le canton de CALLAC vient en tête avec BROONS, MATIGNON - Globalement nous enregistrons très peu de demandes sur ETABLES SUR MER, MUR DE BRETAGNE, PLOUHA qui sont il est vrai de petits cantons.

5 - Pourcentage de demandes de primes annuelles par rapport au nombre total d'agriculteurs RGA 80 NES ENTRE 1929 et 1920 et donc ayant théoriquement aujourd'hui entre 55 et 64 ans (Page 20)

PLELAN est toujours le canton où l'impact a été le plus élevé.

Mais certains cantons où l'on a une population agricole pourtant très âgée se situe bien GUINGAMP 16,84 % - MAEL CARHAIX 13,75 - ROSTRENEN 12,61 %

6 - Nombre de primes uniques par canton - Situation au 21.08.84

Demandes non annulées (Page 21)

Là irrémédiablement les cantons les plus vieilliss ont enregistré le nombre de demandes le plus élevé.

Il en est ainsi de CALLAC - ROSTRENEN - BELLE ISLE EN TERRE - PLOUARET. Mais certains cantons âgés ont peu bougé : GOUAREC - PERROS - TREGUIER.

7 - Pourcentage de demandes de primes un iques par rapport au nombre total d'agriculteurs RGA 80 nés en 1919 et les années précédentes et donc ayant au jourd'hui plus de 65 ans (Page 22)

Les cantons relativement jeunes comme PLANCOET, PLELAN, MERDRIGNAC BROONS enregistrent un impact aussi fort que des cantons vieilliss comme PLESTIN - BEGARD - LANNION. Seuls CALLAC, BELLE ISLE EN TERRE et BOURBRIAC ont un taux correspondant à leur degré de vieillissement.

8 - Nombre de primes de conversion par canton - Situation au 21.08.84

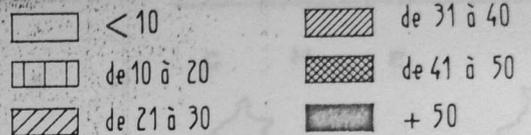
Demandes non annulées (Page 23)

Les régions productrices de porcs et légumes ont le plus fort niveau de demandes. Ces producteurs ont profité des primes pour se spécialiser définitivement.

9 - Pourcentage de primes de conversion par rapport au nombre total d'agriculteurs RGA 80 nés en 1930 et donc ayant théoriquement 54 ans aujourd'hui (page 24)

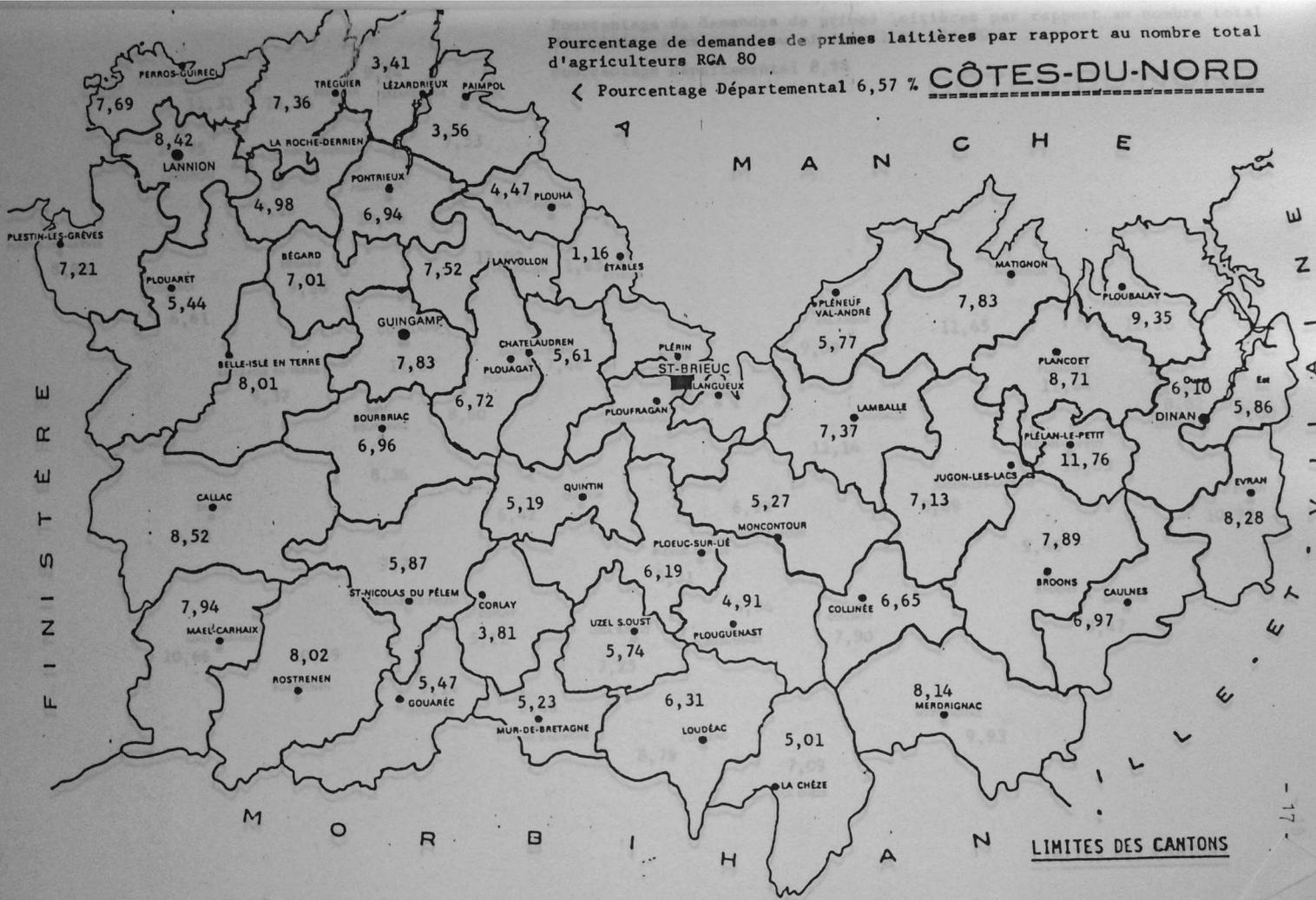
Les pourcentages sont relativement faibles - D'une manière générale ils sont plus forts à l'Est du Département qu'à l'Ouest. Pourtant la production de viande bovine est plus implantée à l'Ouest, mais à l'Est il faut voir l'influence de la production porcine.

nombre de demandes de prime à la cessation d'activité laitière
 par canton jusqu'au 30.08.84
 (tous dossiers primés)



Pourcentage de demandes de primes laitières par rapport au nombre total d'agriculteurs RGA 80

< Pourcentage Départemental 6,57 % CÔTES-DU-NORD

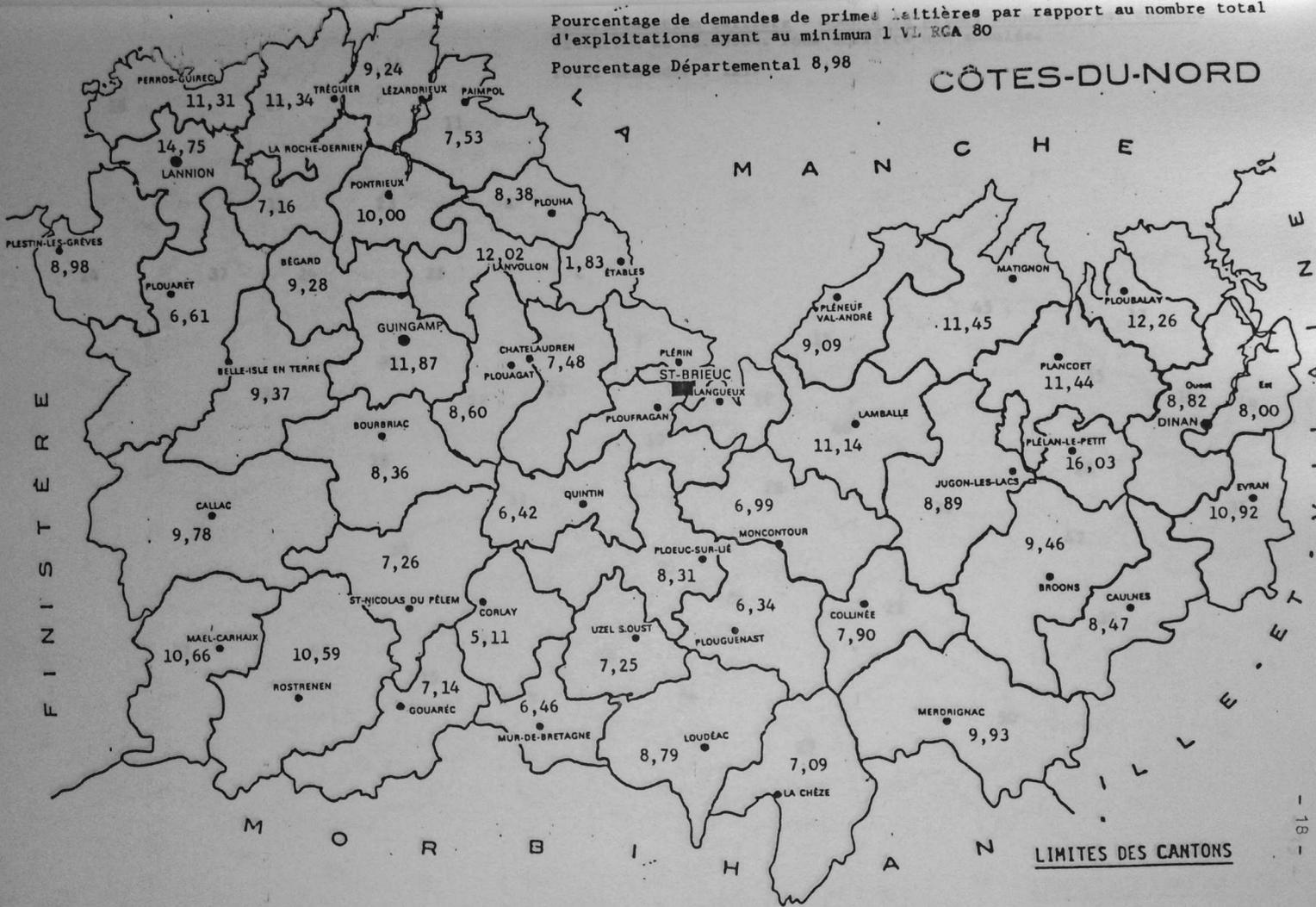


LIMITES DES CANTONS

Pourcentage de demandes de primes à laitières par rapport au nombre total d'exploitations ayant au minimum 1 VL RCA 80

Pourcentage Départemental 8,98

CÔTES-DU-NORD

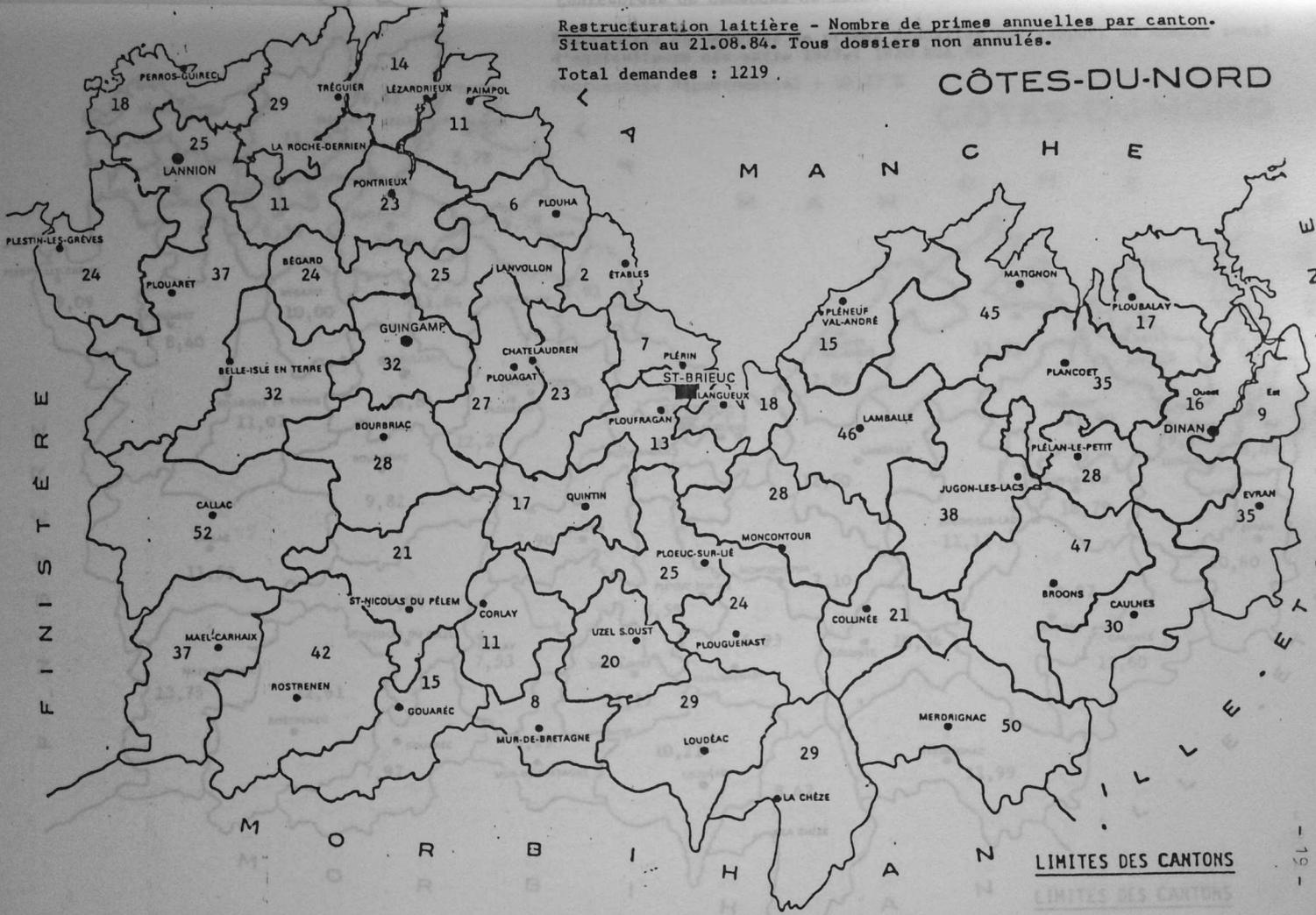


LIMITES DES CANTONS

Restructuration laitière - Nombre de primes annuelles par canton.
 Situation au 21.08.84. Tous dossiers non annulés.

Total demandes : 1219.

CÔTES-DU-NORD

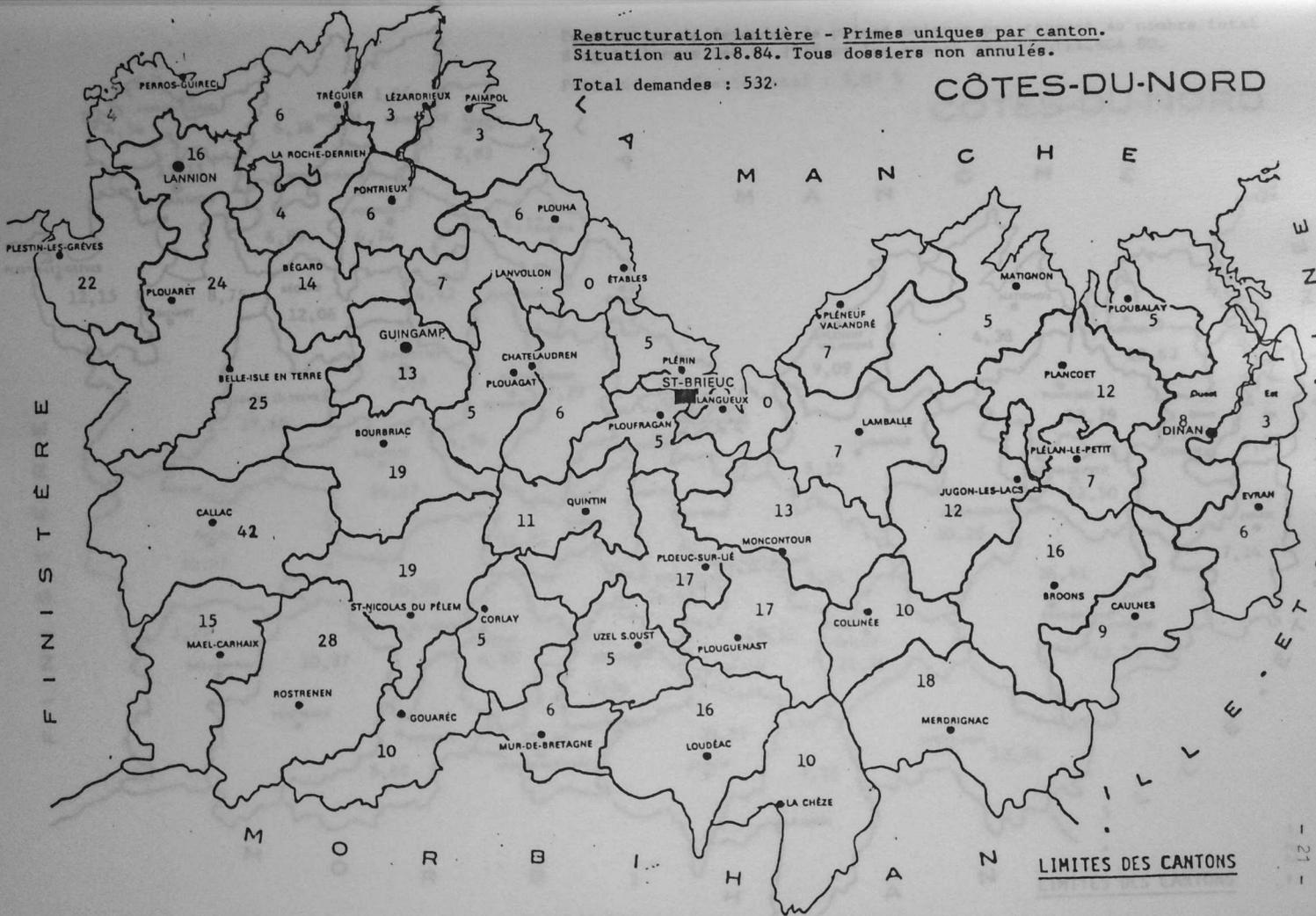


LIMITES DES CANTONS

Restructuration laitière - Primes uniques par canton.
Situation au 21.8.84. Tous dossiers non annulés.

Total demandes : 532.

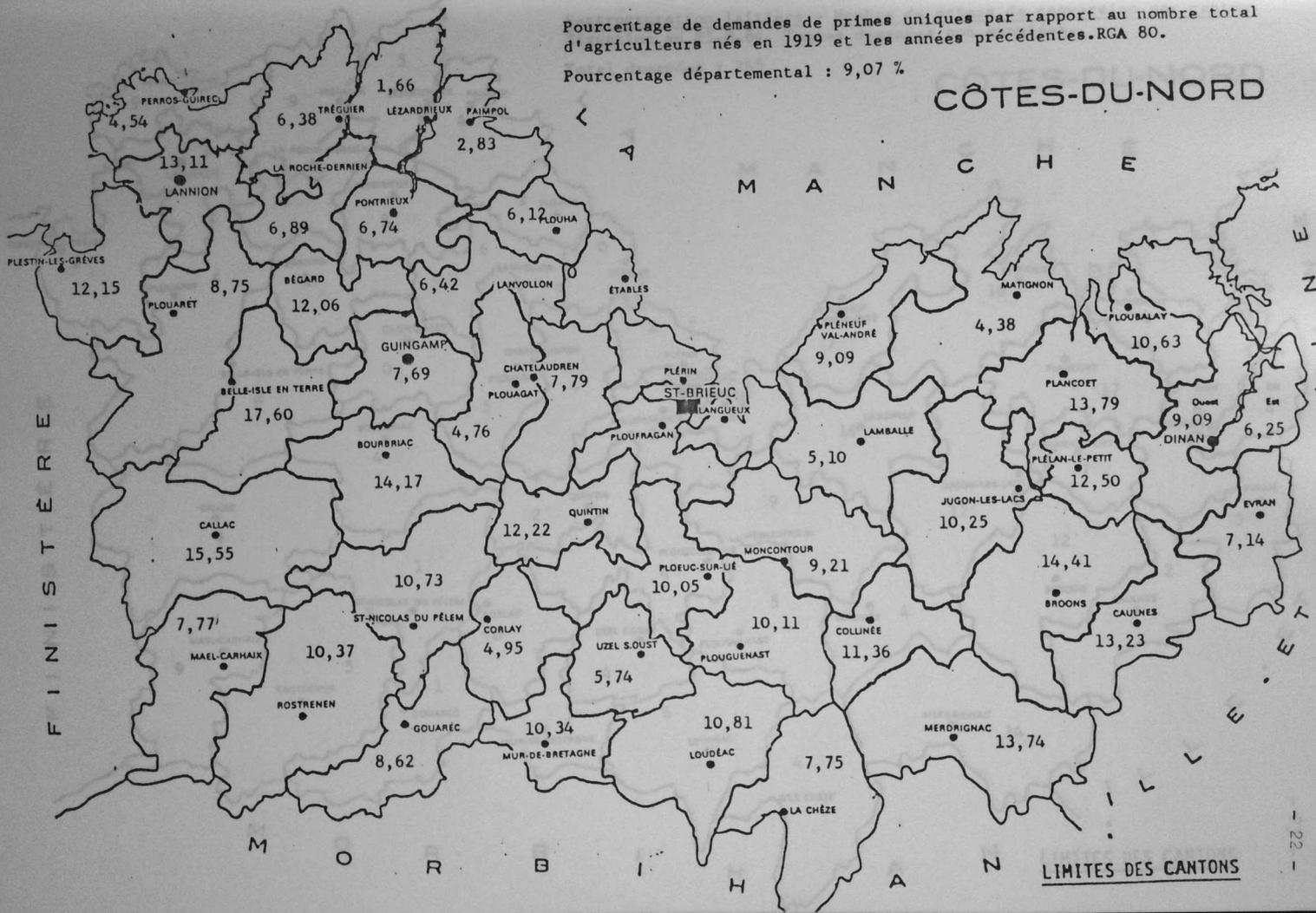
CÔTES-DU-NORD



LIMITES DES CANTONS

Pourcentage de demandes de primes uniques par rapport au nombre total d'agriculteurs nés en 1919 et les années précédentes. RGA 80.
 Pourcentage départemental : 9,07 %

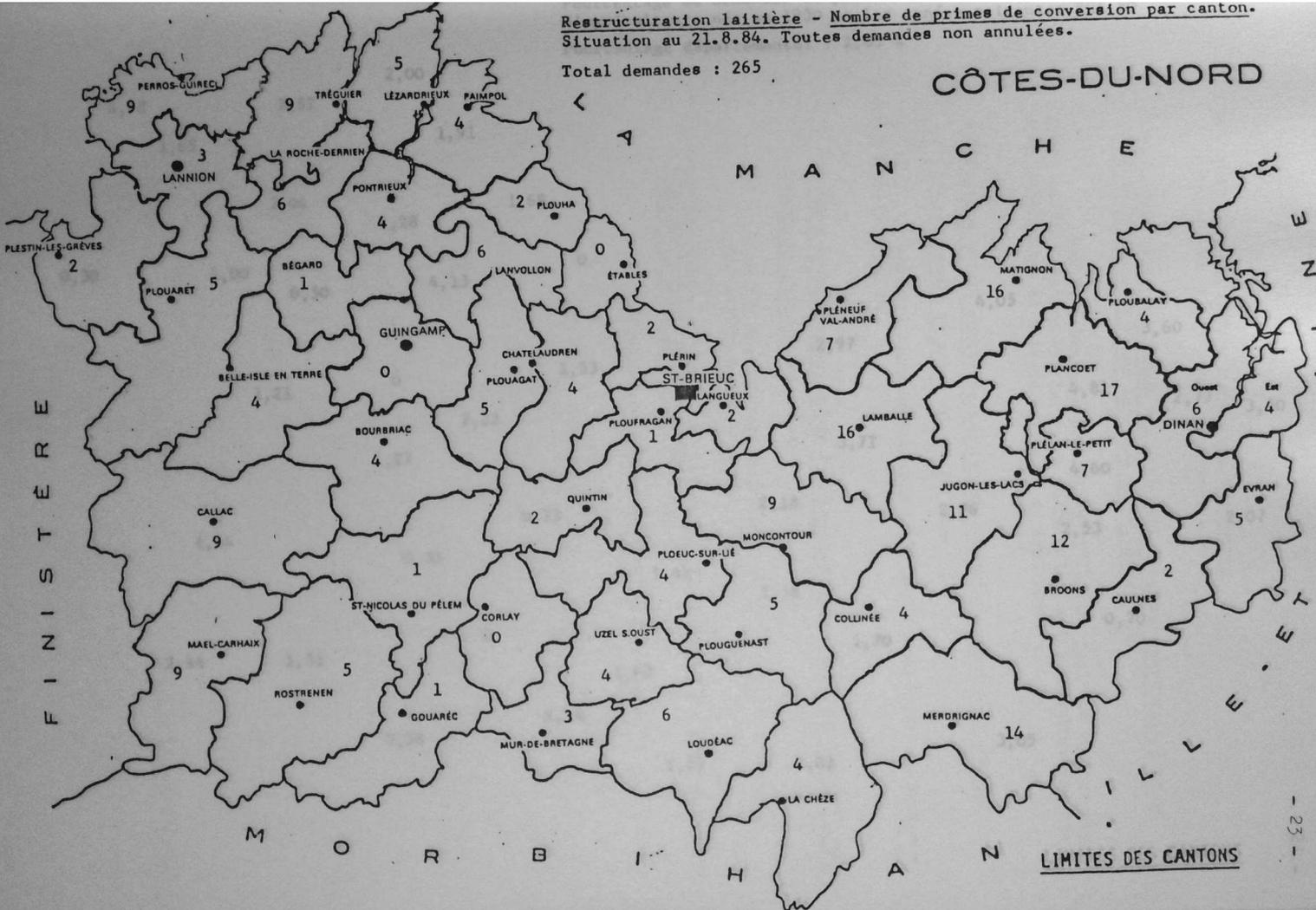
CÔTES-DU-NORD



Restructuration laitière - Nombre de primes de conversion par canton.
Situation au 21.8.84. Toutes demandes non annulées.

Total demandes : 265

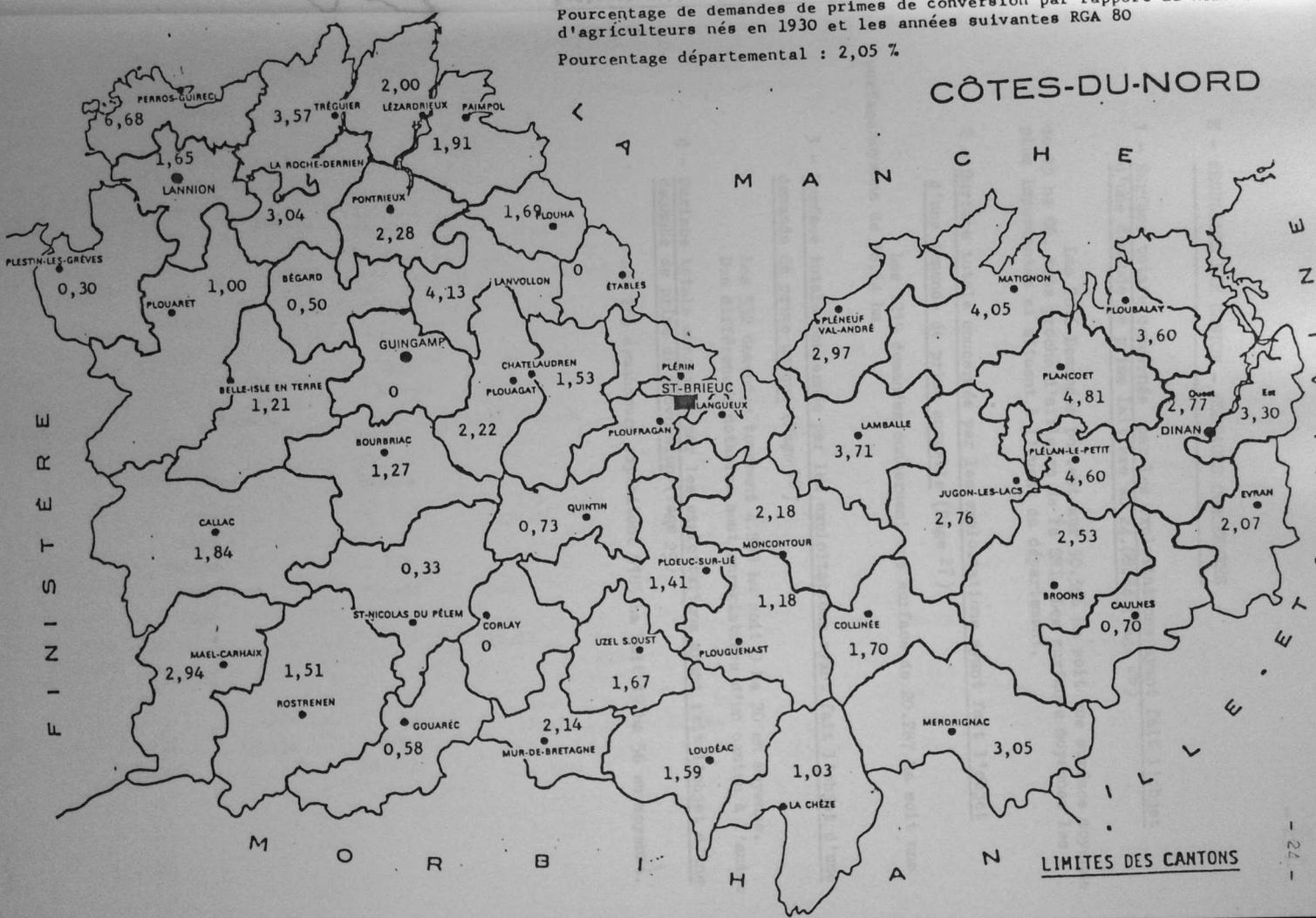
CÔTES-DU-NORD



Pourcentage de demandes de primes de conversion par rapport au nombre total d'agriculteurs nés en 1930 et les années suivantes RGA 80

Pourcentage départemental : 2,05 %

CÔTES-DU-NORD



LIMITES DES CANTONS

E - RESULTATS PAR CANTON - SURFACES CONCERNEES

- 1 - Surface totale concernée par les exploitations ayant fait l'objet d'une demande de prime laitière au 24.08.84 (Page 26)

Les 2016 Demandes portent sur 30.366 ha soit une surface moyenne de 15 ha 06, très proche d'ailleurs de la SMI. Les surfaces moyennes les plus importantes si situent à l'Ouest du département.

- 2 - Surface totale concernée par les exploitations ayant fait l'objet d'une demande de prime annuelle (Page 27)

Les 1219 demandes concernent une surface de 20.287 ha soit une surfacemoyenne de 16,64 ha.

- 3 - Surface totale concernée par les exploitations ayant fait l'objet d'une demande de prime unique (Page 28)

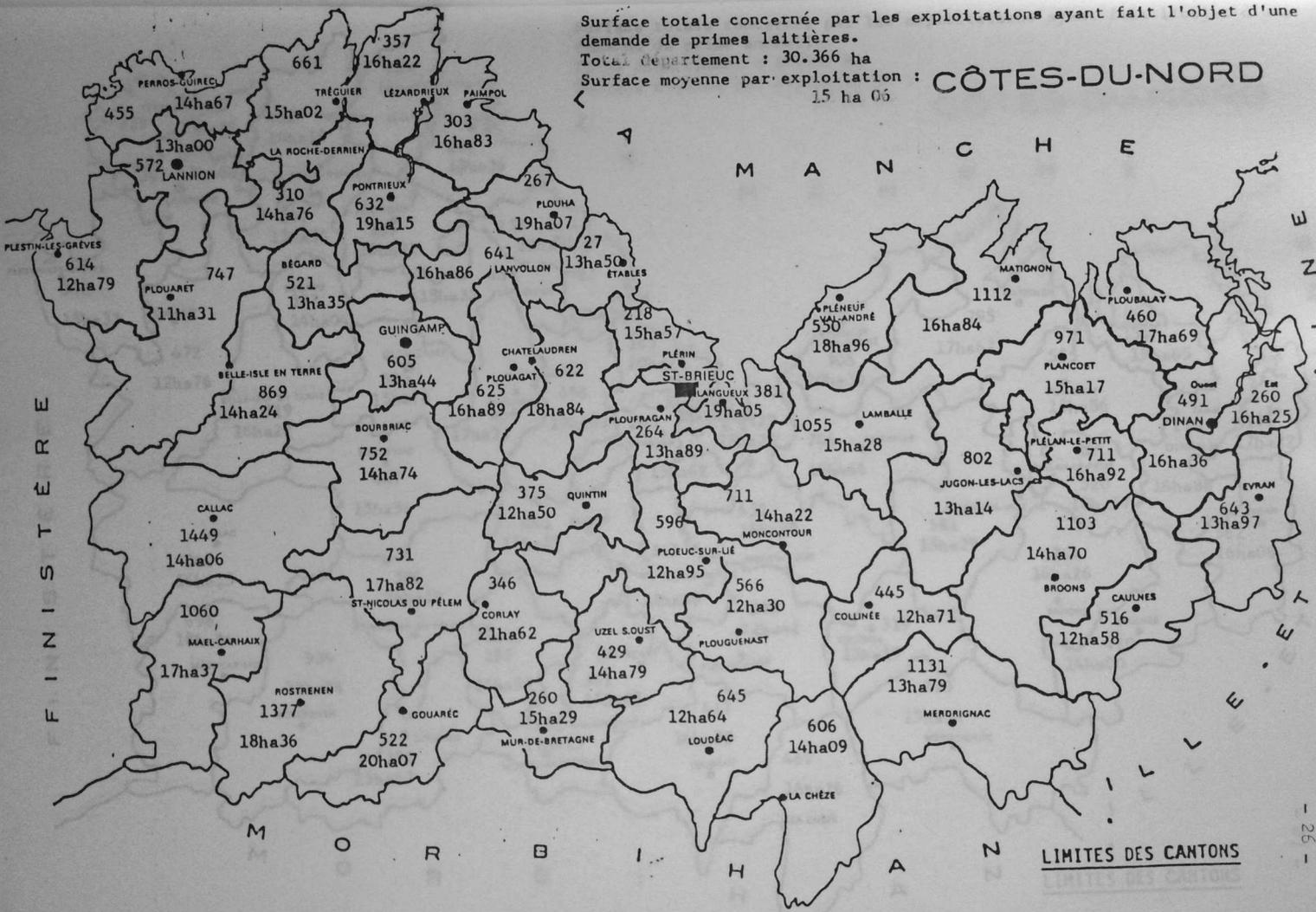
Les 532 demandes touchent 4.898 ha soit 9 ha 20 en moyenne. Des différences notables sont enregistrées d'un canton à l'autre

- 4 - Surface totale concernée par les exploitations ayant fait l'objet d'une demande de prime de conversion (Page 29)

Les 265 demandeurs exploitent 5185 ha soit 19 ha 56 en moyenne.

Surface totale concernée par les exploitations ayant fait l'objet d'une demande de primes laitières.
 Total Département : 30.366 ha
 Surface moyenne par exploitation : 15 ha 06

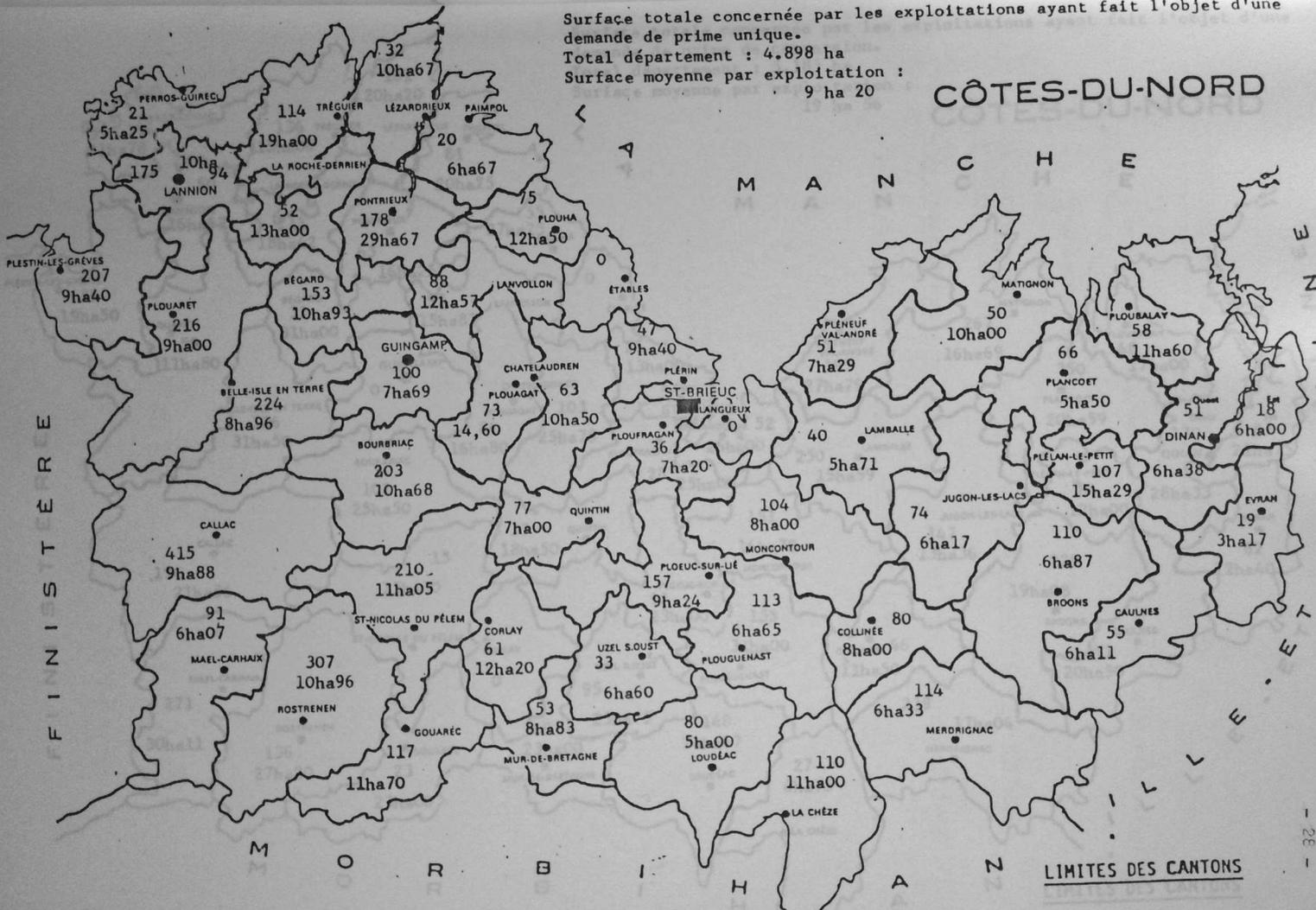
CÔTES-DU-NORD



LIMITES DES CANTONS

Surface totale concernée par les exploitations ayant fait l'objet d'une demande de prime unique.
 Total département : 4.898 ha
 Surface moyenne par exploitation : 9 ha 20

CÔTES-DU-NORD



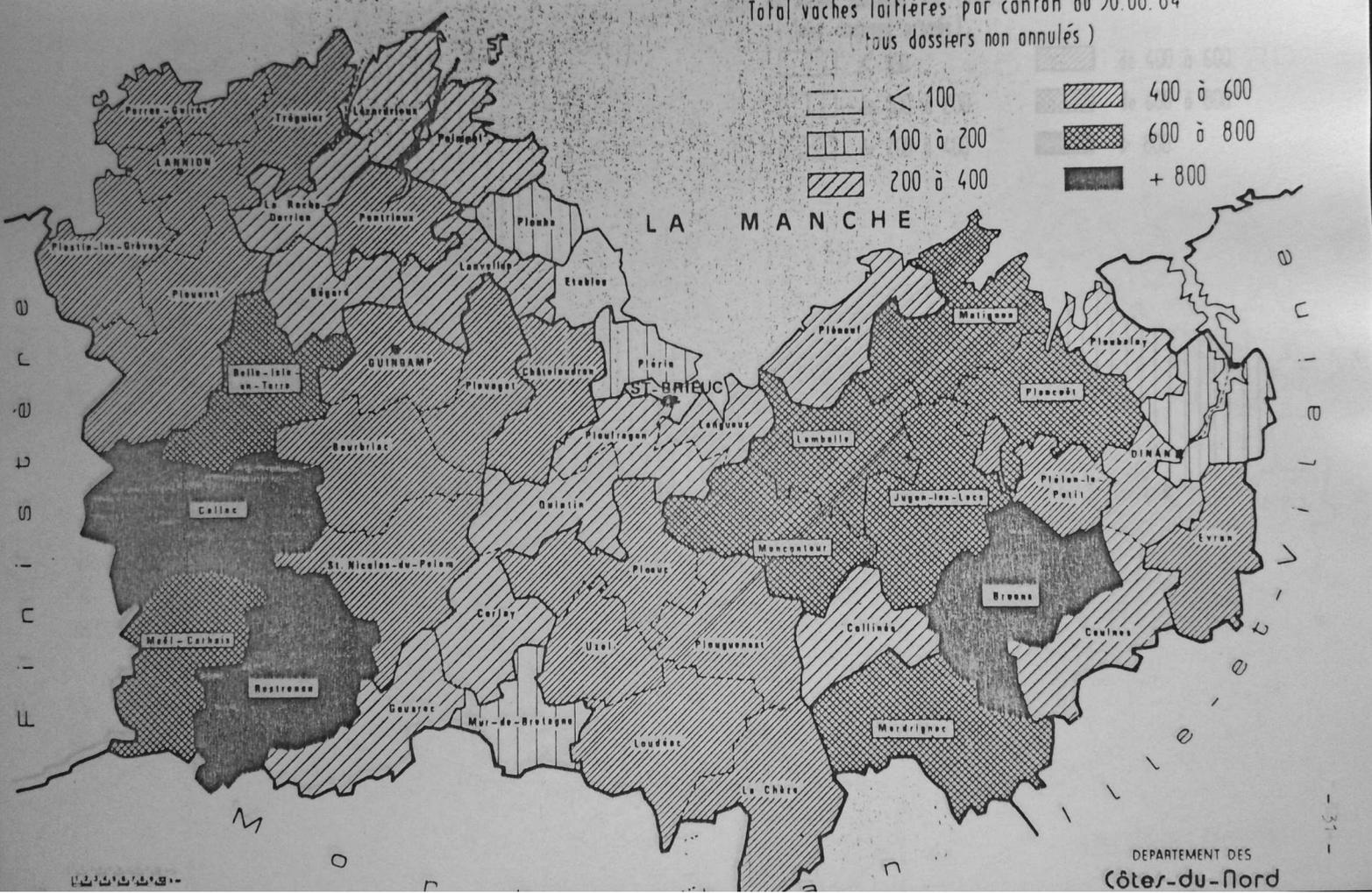
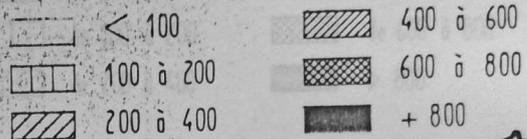
F - RESULTATS PAR CANTON - NOMBRE DE VACHES

Le nombre total de vaches concernées s'élèvent à 22.940, situation au 30.08.84.

La moyenne laitière par vache s'élève à 3494 l.

- 1 - Le nombre de vaches concernées à travers l'ensemble des demandes non annulées (page 31)
- 2 - Le nombre de vaches concernées à travers les demandes acceptées (page 32)
- 3 - La moyenne laitière par vache et par canton (Page 33)

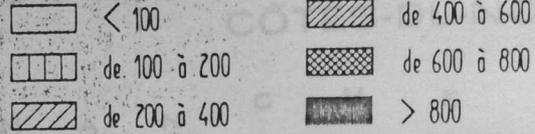
CESSATION D'ACTIVITE LAITIÈRE
 Total vaches laitières par canton au 30.08.84
 (tous dossiers non annulés)



DEPARTEMENT DES
 Côtes-du-Nord

Total de vaches laitières par canton au 30-08-1984.

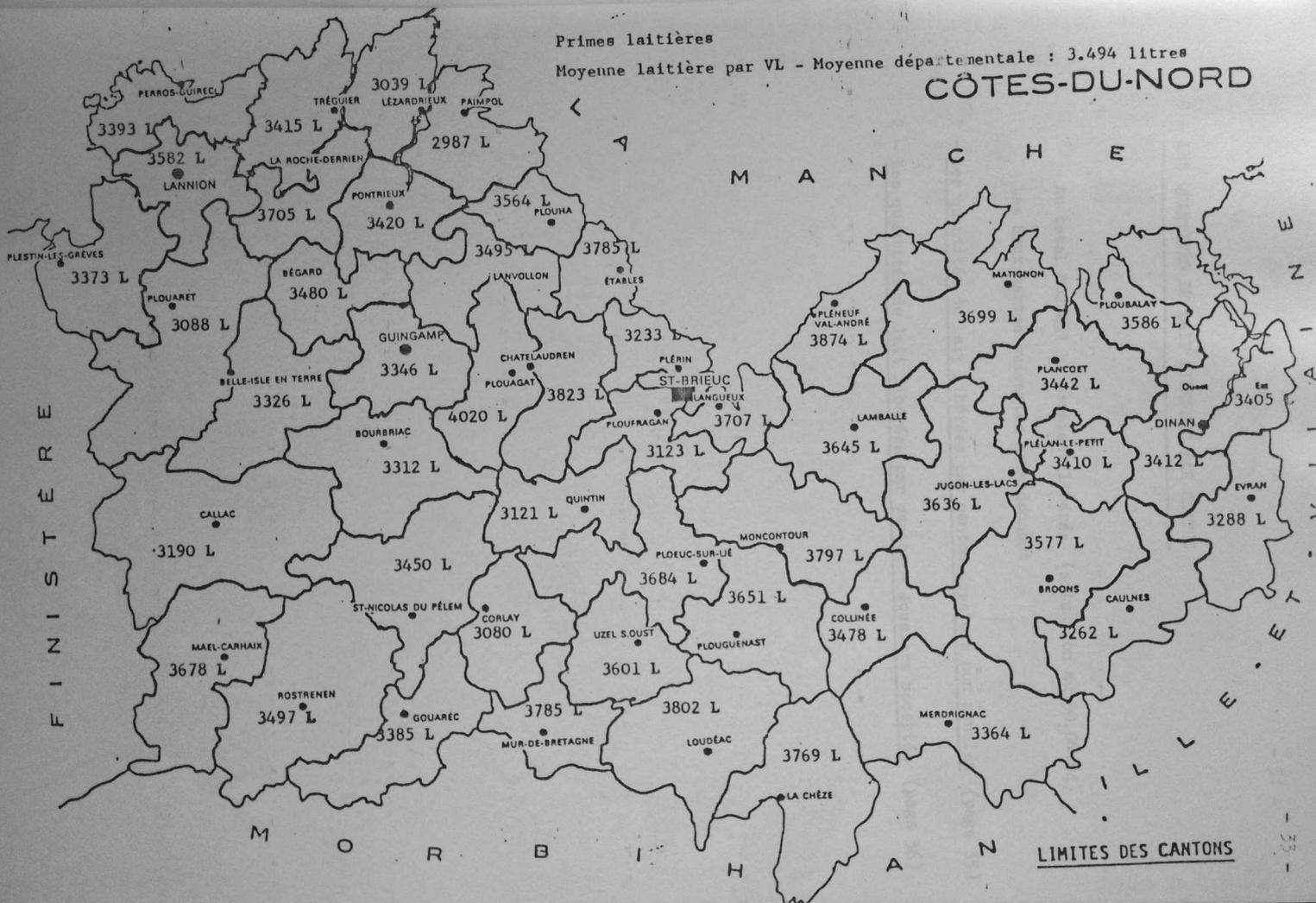
(Tous dossiers primés).



Primes laitières

Moyenne laitière par VL - Moyenne départementale : 3.494 litres

CÔTES-DU-NORD



G - LES QUANTITES DE LAIT LIBEREES PAR CANTON

Au total 802.451 hl seraient libérés (situation au 30.08.84)

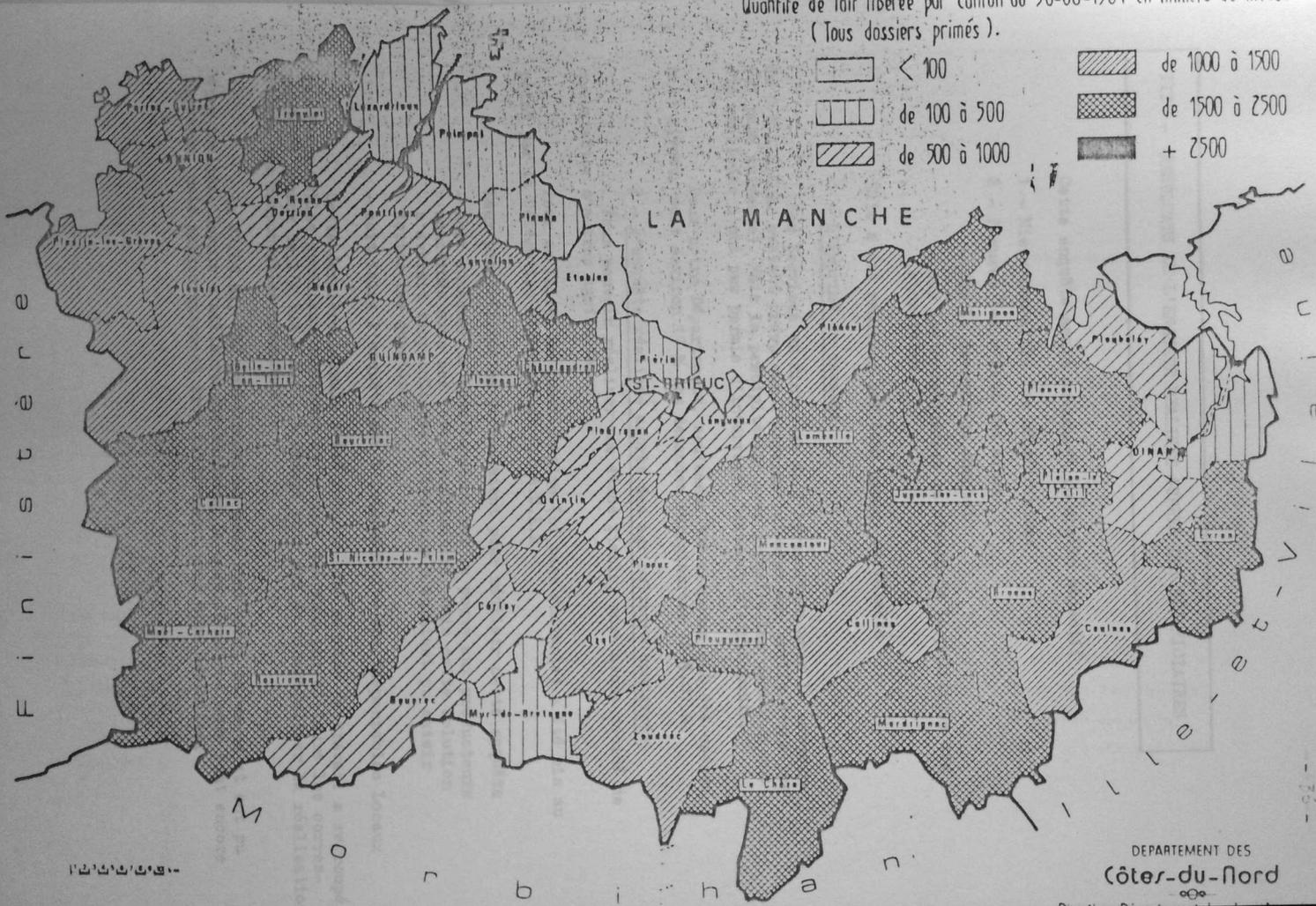
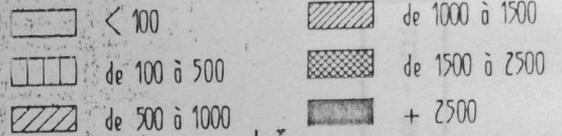
Les deux cartes suivantes nous donnent

- 1 - Les quantités de lait libérées par canton dossiers non annulés (page 35)
- 2 - Les quantités de lait libérées par canton - dossiers acceptés (page 36)

Quantité de lait libérée par canton au 30.08.84 (en milliers de litres)
 (Tous dossiers non annulés)



Quantité de lait libérée par canton au 30-08-1984 en milliers de litres.
 (Tous dossiers primés).



III - RESULTATS DE L'ENQUETE REALISEE AUPRES DES BENEFICIAIRES

Cette enquête avait notamment un double objectif

- 1 - Mieux connaître les bénéficiaires
- 2 - Mesurer les effets des aides
 - sur le devenir du cheptel
 - sur les conséquences au niveau de la politique des structures

Elle a été réalisée par deux canaux différents

1 - L'imprimé de demande

Les Services du Ministère de l'Agriculture avec le concours du C.N.A.S.E.A. avaient prévu sur l'imprimé lui-même une grille d'analyse (cf page suivante). Mais la précipitation avec laquelle les demandes ont été réalisées n'ont pas permis d'interroger beaucoup d'exploitants.

Pour notre Département, seulement 300 demandes ont été codées à ce niveau, soit environ 17 % des demandes enregistrées le 3.07.84

2 - L'enquête réalisée auprès des agriculteurs concernés

Pour pouvoir réaliser une étude fiable, nous avons décidé de recontacter d'autres agriculteurs.

Pour ce faire, un questionnaire (cf page suivante) a été mis au point par la Délégation Régionale du C.N.A.S.E.A.

Deux possibilités se présentaient pour réaliser cette enquête

- soit adresser le questionnaire par la poste aux producteurs concernés avec une lettre explicative. Mais cette solution s'avèrait trop coûteuse et beaucoup n'auraient pu saisir toutes les questions
- soit faire l'enquête par l'intermédiaire des Responsables Locaux

Cette dernière formule a été retenue. Une réunion de travail a regroupé les Responsables syndicaux cantonaux structures qui sont par ailleurs les correspondants locaux de l'A.D.A.S.E.A., à charge pour eux de décentraliser la réalisation auprès des Responsables communaux.

Au 27.09.84, 700 questionnaires nous sont ainsi parvenus et ont pu être traités. Depuis d'ailleurs une centaine de questionnaires nous sont encore parvenus, mais malheureusement trop tardivement pour être exploités.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
 cnasea
 CENTRE NATIONAL POUR L'AMÉNAGEMENT
 DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

à adresser à :

DEMANDE D'AIDE A LA CESSATION D'ACTIVITÉ LAITIÈRE

décret n° 84- du 21-06-1984

Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée

Identification du Dossier

dépt.	an	N° ordre

Prime demandée

- Unique
- Annuelle
- Unique de conversion

Zone C.E.E.

- Montagne
- Défavorisée
- Plaine

Identification laiterie (s)

Certificat litrage Avis ADASEA Décision Certificat cessation

L'EXPLOITATION AVANT

- . Orientation AVANT (d'après ONEX)
- . Pourcentage des produits laitiers sur le produit brut total
- . Modes de faire valoir
- . Dernière aide attribuée par l'Etat

L'EXPLOITATION APRES

- . Orientation APRES (intention)
- . Devenir du Cheptel
- . Utilisation des terres (SFP)
- . Evolution de la superficie

L'EXPLOITANT APRES

- . Intention de cesser d'exploiter
- . Perspectives de succession
- . Destination des terres
- . Impact de l'aide

QUESTIONNAIRE ET BÉNÉFICIAIRE DE L'AIDE A LA CESSATION DE PRODUCTION LAITIÈRE

NOM..... Prénom..... Né en.....
Adresse (commune).....

- Quelle était la part des ventes de produits laitiers dans l'ensemble de vos ventes?
1 faible (moins de 25 %)
2 moyen (de 25 à 50 %)
3 importante (de 50 à 75 %)
4 très importante (plus de 75 %)

- Surface Agricole Utile de votre exploitationha. Quelle part aviez-vous en
1 propriété
2 fermage

- Êtes-vous propriétaire du siège d'exploitation ?
1 Oui
2 Non

- Que devient votre cheptel ?
1 Conservé en totalité sur l'exploitation
2 Vendu en totalité à un autre exploitant
3 Vendu en totalité pour abattage
4 Vendu en totalité à négociant sans connaître la destination
5 Vendu en totalité, partie pour abattage, partie autre destination
6 Cheptel en partie vendu, en partie conservé
7 Autre

- Si vous continuez d'exploiter, l'abandon de la production de lait se fait avec :
1 Maintien de la même surface
2 Diminution
3 Augmentation

- Envisagez-vous de cesser d'exploiter :
1 Immédiatement
2 Dans un délai inférieur à 2 ans
3 Dans un délai de 2 à 5 ans
4 Dans un délai de plus de 5 ans

- Connaissez-vous votre successeur ?
1 un membre de la famille
2 un tiers

- Votre exploitation servira-t-elle :
1 à l'installation
2 à l'agrandissement

- Votre abandon de la production laitière :
1 est déjà réalisé depuis le 1er Juin
2 était déjà décidé et se réalisera à la date prévue
3 est anticipé par l'aide
4 est provoqué par l'aide

- Les raisons qui vous ont amené à solliciter la prime laitière ? (voir au verso)

SI VOUS AVEZ DES OBSERVATIONS A FAIRE SUR L'AIDE OU DES PRECISIONS A APPORTER,

FORMULEZ LES AU VERSO.

10) - Les raisons qui vous ont amené à solliciter la prime laitière ?

- 1 L'âge
- 2 Etat de santé
- 3 Travail
- 4 Spécialisation dans une autre production
- 5 Faible production laitière
- 6 Caractère incitatif de la prime
- 7 Percevoir la prime en ayant la possibilité de conserver vos terres
- 8 Crainte de ne plus voir votre lait ramassé par la laiterie
- 9 Solidarité à l'égard des Jeunes
- 10 Absence de successeur
- 11 Obtention de la retraite
- 12 Autre à préciser :

AUTRES RENSEIGNEMENTS INTERESSANTS A PRECISER :

Nous tenons à remercier ici profondément tous les Responsables qui ont accepté bénévolement ce travail qui leur a permis par ailleurs de mieux connaître les demandeurs et les problèmes qu'ils rencontrent aujourd'hui et ceci à un moment où il leur fallait prendre la décision définitive d'arrêter la production laitière.

→ Au total les résultats porteront donc, entre les imprimés de demandes codés et le questionnaire sur 1.014 dossiers, s'agissant seulement des dossiers acceptés et non annulés.

L'enquête porte donc sur plus de 60 % des dossiers acceptés

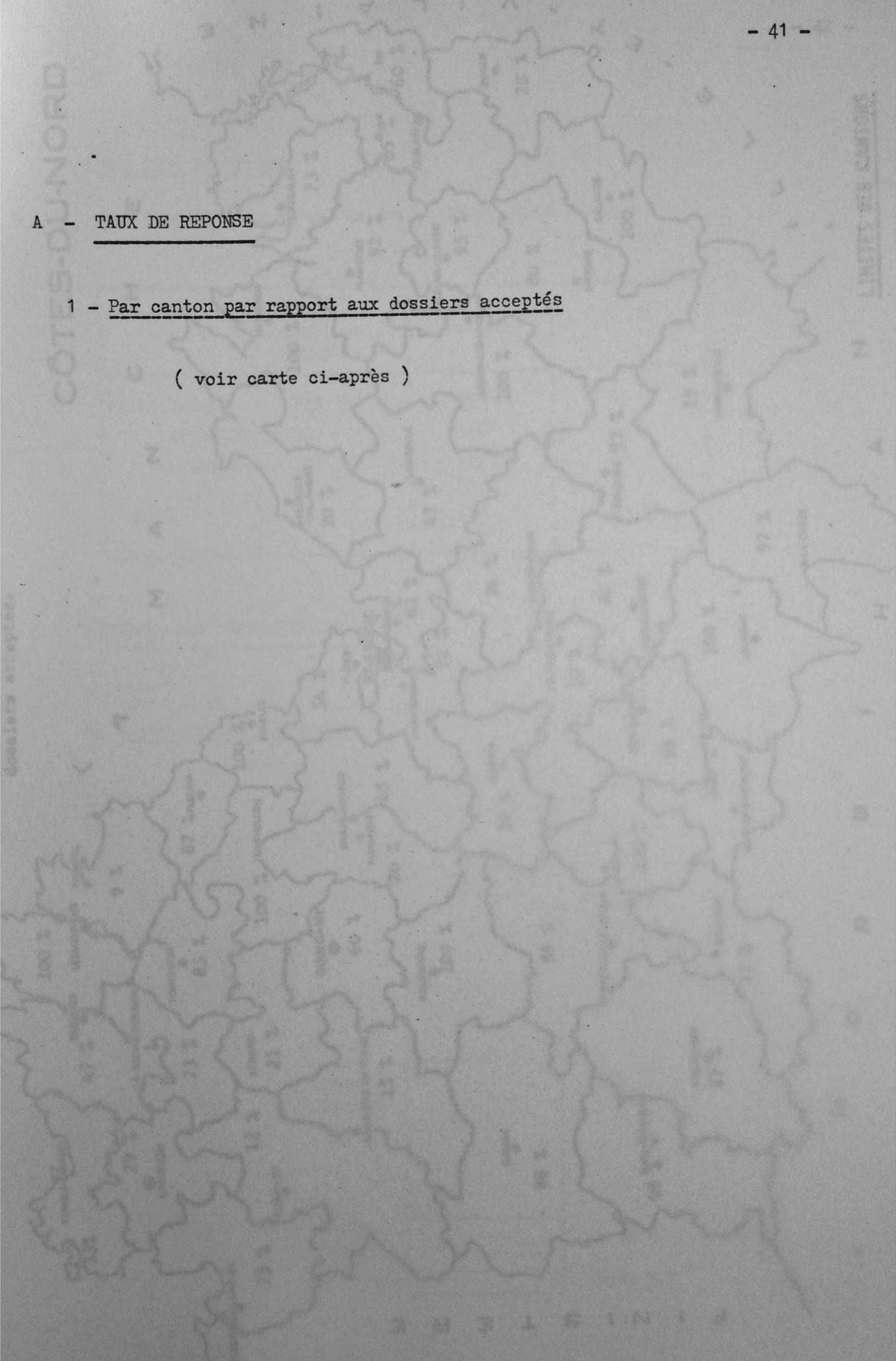
Cet échantillon est donc largement représentatif et les résultats incontestables. Certains cantons ont été touchés à 100 % .

A - TAUX DE REPONSE

1 - Par canton par rapport aux dossiers acceptés

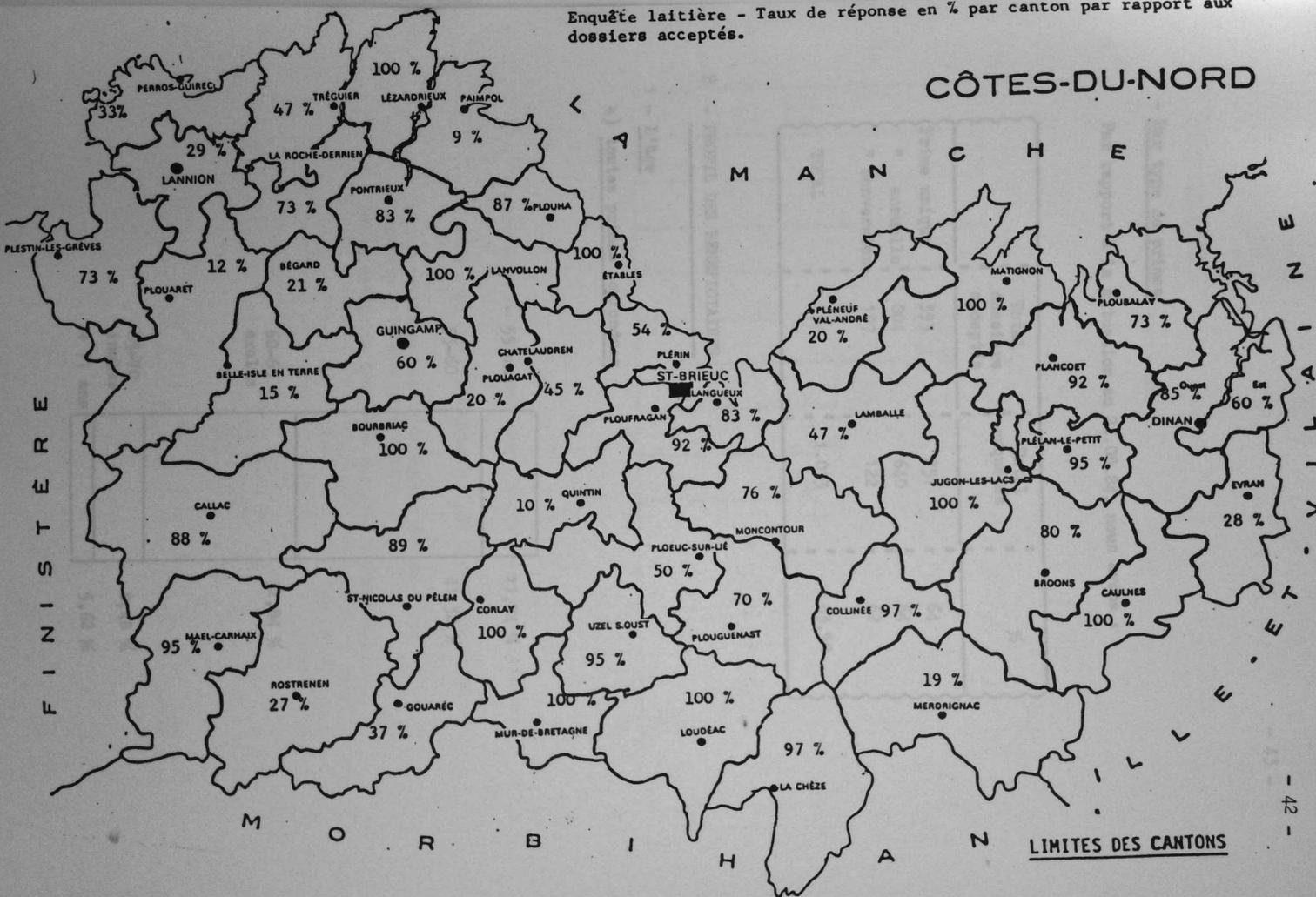
(voir carte ci-après)

Dossiers acceptés



Enquête laitière - Taux de réponse en % par canton par rapport aux dossiers acceptés.

CÔTES-DU-NORD



LIMITES DES CANTONS

2 - Par type de primes

Par rapport à la situation au 24.08.84, nous avons :

	: Total : dossiers : acceptés	: - Total : enquêtés	: %
Prime unique	: 393	: 251	: 64
" annuelle	: 1 004	: 640	: 64
" conversion	: 197	: 122	: 62
TOTAL	: 1.594	: 1.013	: 63,50

B - PROFIL DES BENEFICIAIRES

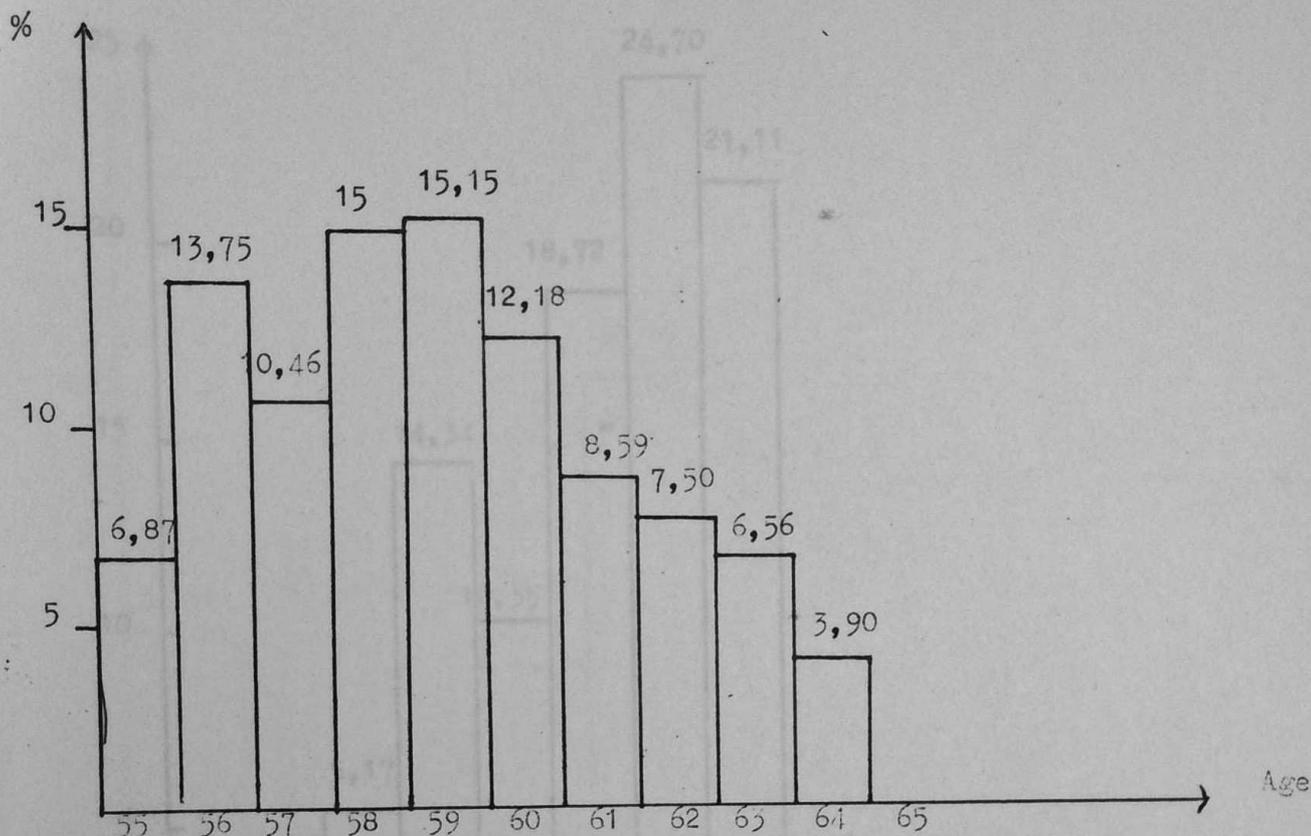
1 - L'âge

a) toutes primes confondues

- 55 ans	11,74 %
55-60	41,32 %
60-65 exclus	32,84 %
65-70 inclus	8,48 %
+ 71 ans	5,62 %

b) Selon les primes

Prime annuelle en % par année



Les 60 - 65 ans représentent 38,75 % des bénéficiaires

Les 55 - 60 ans représentent 61,25 % des bénéficiaires

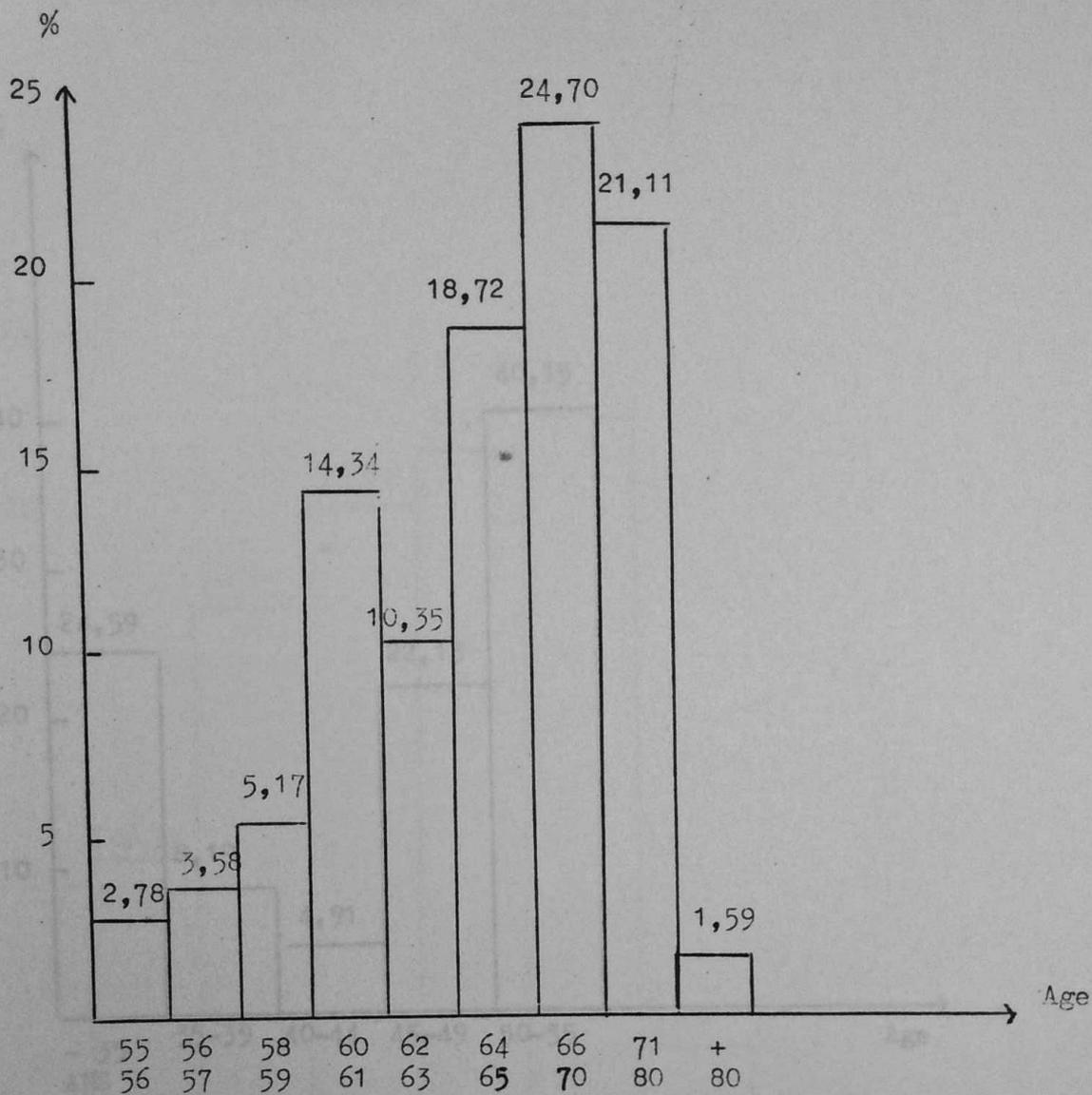
mais n'oublions pas ^{que} la catégorie des 60-65 ans
représentent 1.904 producteurs

et la catégorie des 55-60 ans 4908 producteurs

Rappelons que le nombre de producteurs âgés de plus de 65 ans s'élève à 1.465 or seulement 393 primes uniques étaient accordées au 31 août

54,56 % des bénéficiaires ont 65 ans et plus ceci veut dire que sur nos 393, 220 seulement ont plus de 65 ans ce qui ne représenterait que 13 % des producteurs de cet âge

- Prime unique



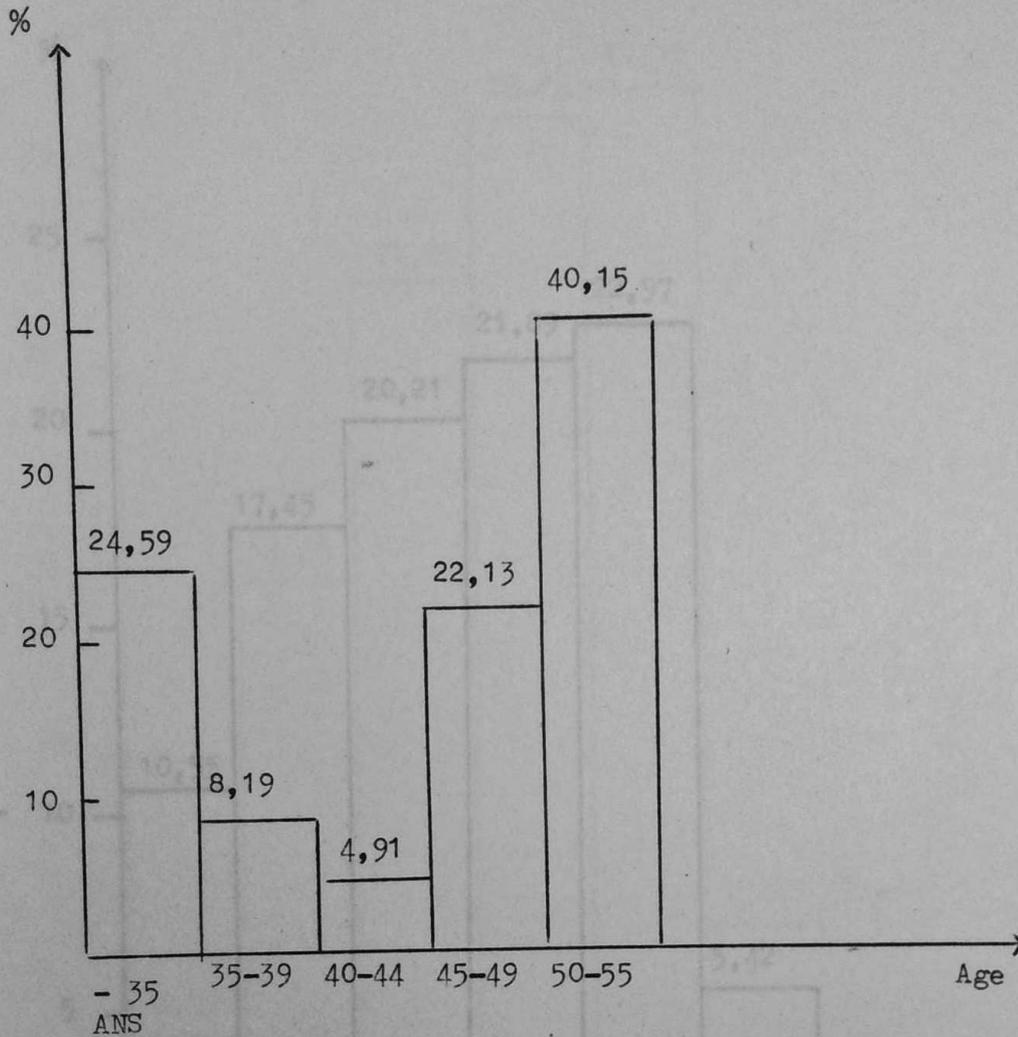
-) Les moins de 65 ans représentent 44 % des bénéficiaires il s'agit soit d'agriculteurs à titre principal bénéficiant d'une retraite par anticipation, soit de producteurs ne relevant pas de l'A.M.E.X.A.

-) Rappelons que le nombre de producteurs âgés de plus de 65 ans s'élève à 1.465 or seulement 393 primes uniques étaient accordées au 24 Août

Si 56 % des bénéficiaires ont 65 ans et plus ceci veut dire que sur nos 393, 220 seulement ont plus de 65 ans ce qui ne représenterait que 15 % des producteurs de cet âge

- Prime de conversion

Ensemble des demandes



40 % des bénéficiaires de primes sont âgés de 50 à 55 ans

Les moins de 35 ans représentent un quart mais il s'agit souvent de jeunes spécialisés par ailleurs dans une autre production (porcs - légumes)

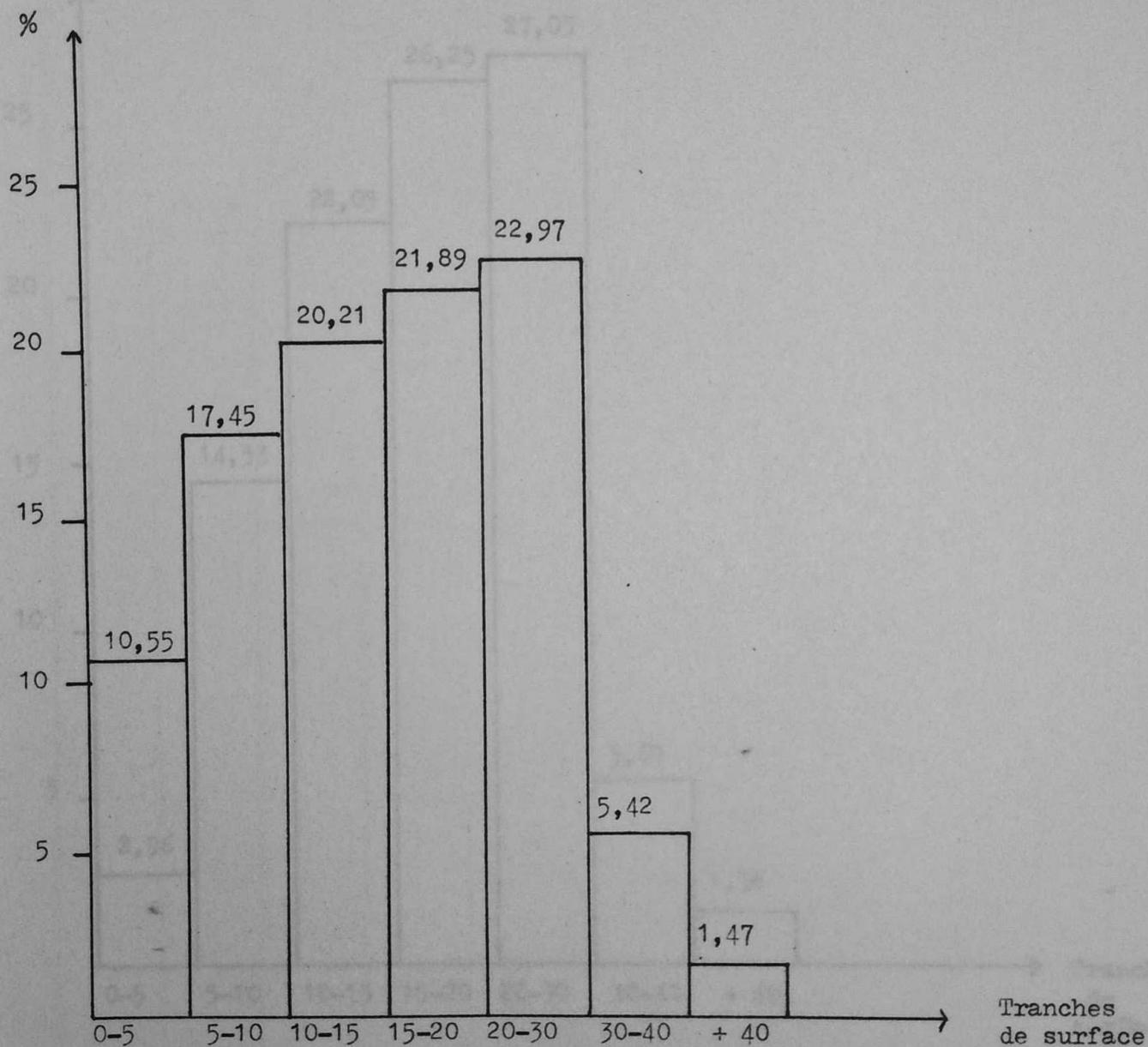
-) Pour les petites exploitations de moins de 5 Ha, beaucoup tenues par les agriculteurs très âgés

-) Près de 10 % des exploitations des demandeurs ont une superficie supérieure à 20 Ha, exploitations qui théoriquement ne doivent plus produire de lait

Sur les 1.504 demandes acceptées ceci représente près de 500 exploitations de plus de 20 Ha qui ne peuvent plus produire de lait

2 - La surface

a) Ensemble des demandes

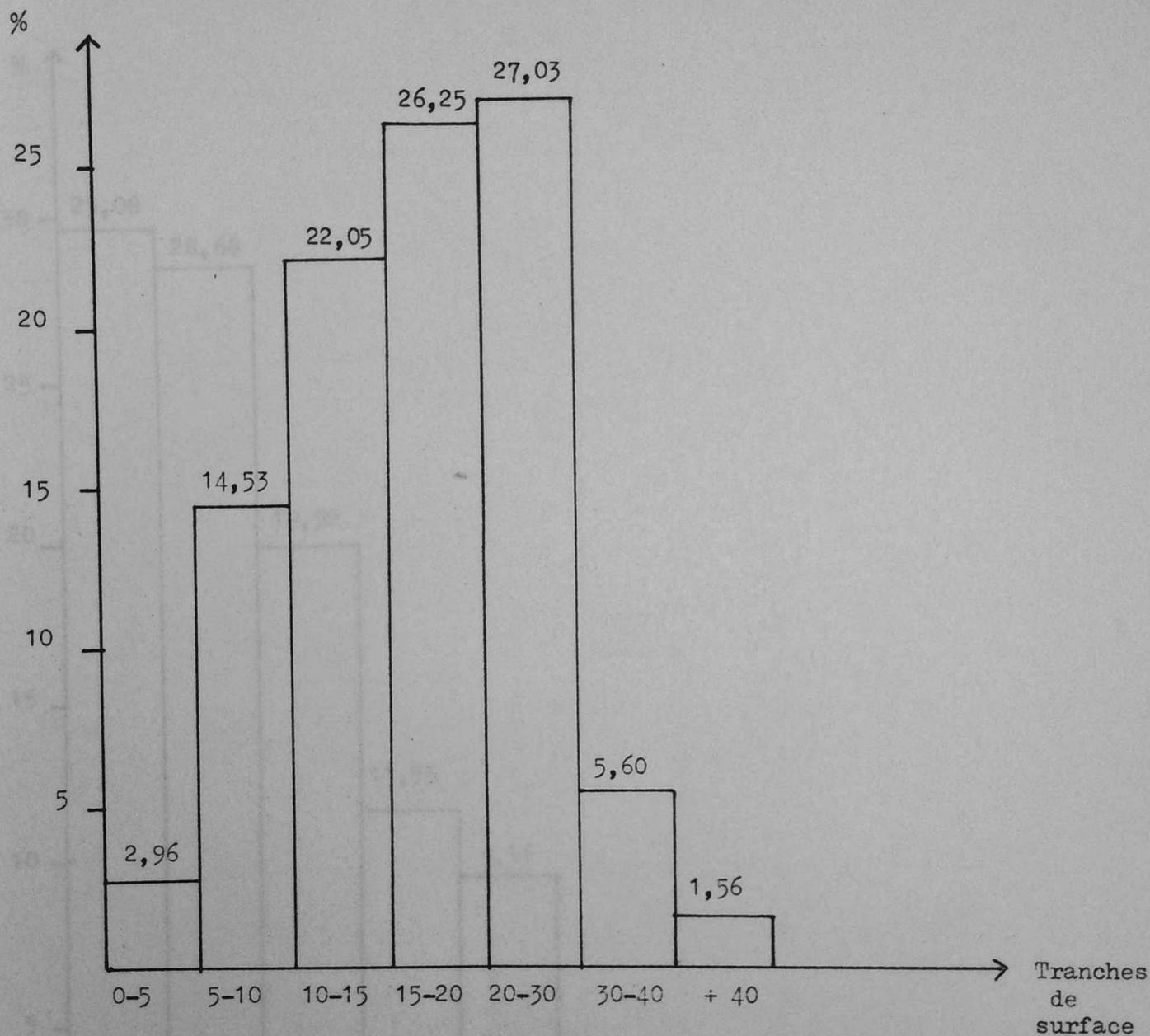


-) Pour 10 % il s'agit de toutes petites exploitations de moins de 5 Ha, beaucoup tenues par des agriculteurs très âgés

-) Près de 30 % des exploitations des demandeurs ont une superficie supérieure à 20 Ha, exploitations qui théoriquement ne doivent plus produire du lait

Sur les 1.594 demandes acceptées ceci représente près de 500 exploitations de plus de 20 Ha qui ne peuvent plus produire de lait

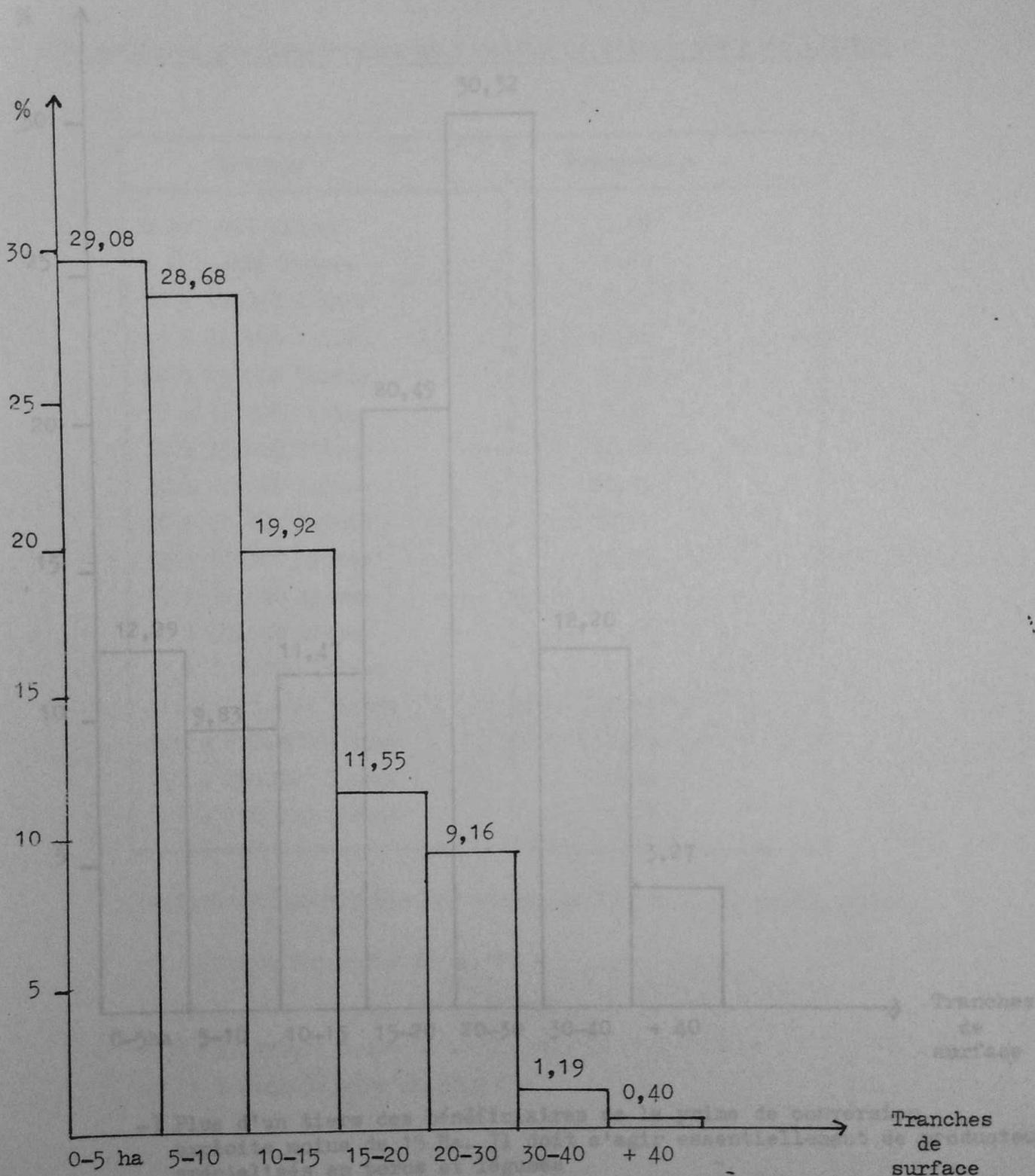
b) La prime annuelle



-) Près de 60 % des exploitations des bénéficiaires de la prime annuelle ont plus de 15 Ha, ce qui représente par rapport au nombre de dossiers acceptés 602 exploitations

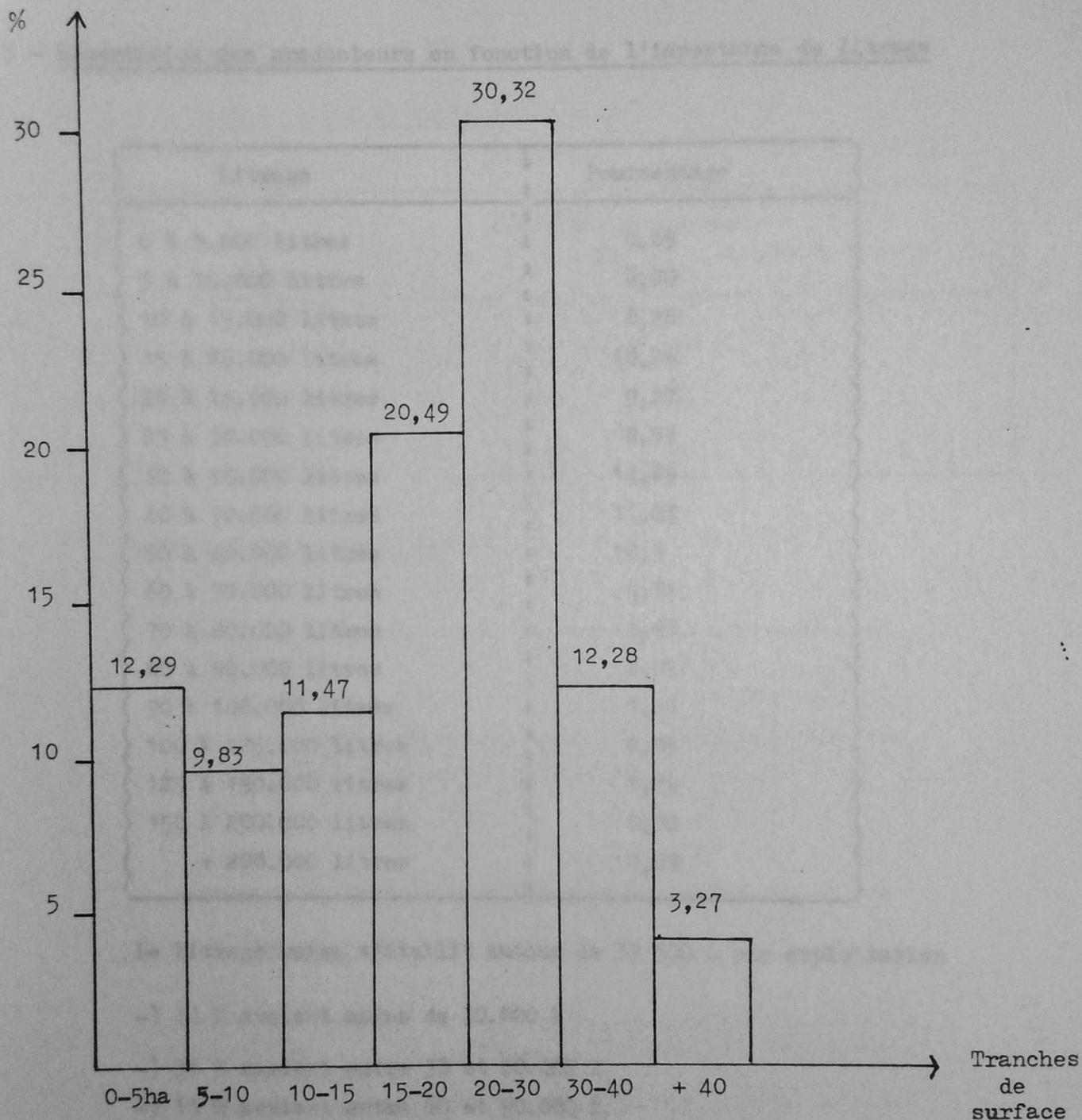
a) La Prime de conversion

c) La Prime unique



-) 58 % des exploitations bénéficiaires de la prime unique ont moins de 10 Ha
-) 10 % ont cependant plus de 20 Ha

d) La Prime de conversion



-) Plus d'un tiers des bénéficiaires de la prime de conversion exploite moins de 15 Ha. Il doit s'agir essentiellement de producteurs spécialisés en porcs et légumes

-) 15 % seulement disposent d'une surface correcte pour envisager une production spécialisée viande (+ 30 Ha)

3 - Répartition des producteurs en fonction de l'importance de litrage

Litrage	Pourcentage
0 à 5.000 litres	0,69
5 à 10.000 litres	6,80
10 à 15.000 litres	8,28
15 à 20.000 litres	10,26
20 à 25.000 litres	9,27
25 à 30.000 litres	8,57
30 à 40.000 litres	14,89
40 à 50.000 litres	11,03
50 à 60.000 litres	10,5
60 à 70.000 litres	5,91
70 à 80.000 litres	4,63
80 à 90.000 litres	2,07
90 à 100.000 litres	1,87
100 à 125.000 litres	2,85
125 à 150.000 litres	1,28
150 à 200.000 litres	0,88
+ 200.000 litres	0,09

Le litrage moyen s'établit autour de 39 500 L par exploitation

-) 44 % avaient moins de 30.000 L
-) 36 % avaient entre 30 et 60.000 L
-) 13 % avaient entre 60 et 90.000 L
-) 7 % avaient plus de 90.000 L

4 - Le mode de faire valoir des bénéficiaires

a) Mode de faire valoir et surface

Mode de faire - valoir	%	Tranches de surface				
		0-10 ha	10 - 20	20 - 30	30-40	+ 40
Propriétaire	31,57	41 %	41 %	15 %	3 %	-
Fermier	25,59	19	43	28	8	2
Mixte	42,82	23	43	26	6	2

b) Mode de faire valoir et âge

Mode de faire valoir	+ 65 ans	60-65	55-60	- 55 ans
Propriétaire	28 %	33 %	32 %	7 %
Fermier	9 %	34 %	40 %	17 %
Mixte	7 %	33 %	49 %	11 %

c) Mode de faire valoir et type de prime

Mode de faire valoir	Unique	Annuelle	Conversion
Propriétaire	40 %	51 %	9 %
Fermier	18 %	65 %	17 %
Mixte	17 %	71 %	12 %

5 - Mode de faire valoir du corps de ferme

a) Mode de faire valoir et surface de l'exploitation

Mode de faire valoir	%	Tranche de surface				
		- 10	10-20	20-30	30-40	+ 40
Propriété	53,80	34 %	41 %	20 %	4 %	1 %
Fermage	18,69	15 %	46 %	31 %	7 %	1 %
Mixte	27,49	25 %	40 %	24 %	8 %	3 %

b) Mode de faire valoir et âge

	+ 65 ans	60-65	55-60	- 55 ans
Propriété	15 %	31 %	42 %	12 %
Fermage	8 %	39 %	38 %	15 %
Mixte	17 %	33 %	41 %	9 %

c) Mode de faire valoir et type de prime

	Unique	Annuelle	Conversion
Propriété	25 %	63 %	12 %
Fermier	18 %	67 %	15 %
Mixte	29 %	61 %	10 %

-) A comparer le nombre de propriétaires des corps de ferme par rapport au nombre de propriétaires des terres, ceci constituera souvent une entrave supplémentaire pour l'installation de jeunes.

6 - Importance de la production laitière par rapport au chiffre d'affaire total

a) Sur toutes demandes confondues

Faible	- 25 %	6,72 %
Moyen	25 à 50 %	20,66 %
Importante	50 à 75 %	33,50 %
Très importante	75 %	39,11 %

-) Pour 72 % la production laitière constituait la production principale sinon unique de l'exploitation si l'on tient compte de la vente des vaches de réforme et veaux

b) Par type de primes

	Prime unique	Prime annuelle	Prime conversion
Faible	18 %	39 %	43 %
Moyen	20 %	60 %	20 %
Important	24 %	69 %	7 %
Très impor- tant	28 %	65 %	7 %

7 - Les motivations qui ont entraîné l'agriculteur à solliciter la prime laitière

Cette question a été rajoutée par l'A.D.A.S.E.A. au questionnaire du CNASEA

Elle comportait 12 motivations

Chaque agriculteur pouvait signaler au maximum 3 motivations complémentaires

	Prime unique	Prime annuelle	Conversion	TOTAL
1 - L'âge	56 %	45 %	3 %	42 %
2 - Etat de santé	38	48	17	42
3 - Travail	10	19	28	18
4 - Spécialisation dans autre production	0	2	41	7
5 - Faible production laitière	7	6	19	8
6 - Caractère incitatif de la prime	17	17	6	16
7 - Percevoir la prime et conserver ses terres	17	30	19	25
8 - Crainte que le lait ne soit plus ramassé	33	13	23	19
9 - Solidarité à l'égard des jeunes	8	13	2	11
10 - Absence de successeur	15	26	12	13
11 - Obtention de la retraite	12	8	1	8
12 - Autre	3	3	8	4

-) L'âge et la santé reviennent le plus souvent, ceci nous démontre la nécessité d'obtenir la retraite à 60 ans pour nos agriculteurs
-) Les motivations sont bien entendu tout à fait différentes pour la prime de conversion
-) Enfin 20 % des bénéficiaires craignaient de ne plus voir leur lait ramassé, notamment chez les plus anciens (33 % en prime unique)

(1) Après correction, les réponses portaient sur 51 % des demandes acceptées
 -) Plus de 50 % des ventes seraient certainement vendues pour partage
 -) Quelle partie de la question 6 sera réellement consacrée.

IV - LES EFFETS A ATTENDRE DE CES MESURES

A - PAR RAPPORT AU DEVENIR DU CHEPTTEL

Les conséquences de la cessation d'activité laitière vont entraîner un déséquilibre complet sur le marché de la viande bovine.

Depuis déjà quelques mois les cours ont chuté, mais le marché va être encore beaucoup encombré dans les mois à venir, les cessations d'activité laitière étant intervenues dans les Côtes du Nord depuis le 17 septembre.

Il était donc très intéressant de connaître la destination que les bénéficiaires envisageaient pour leur cheptel. Hélas les questions sont trop imprécises pour obtenir des données satisfaisantes. Il faut aussi noter que les décisions prises par les éleveurs seront beaucoup fonction de l'évolution des cours.

Les résultats sont les suivants :

Le cheptel sera	Réparti- tion des réponses	Répartition selon primes			total lait libé ré en %	Equivalent VL/3.500 (1)
		P.U.	P.A.	P.C.		
1) Conservé en totalité sur l'exploitation	14,47	19 %	64 %	17 %	13	2.557
2) Vendu en totalité à un autre exploitant	1,23	33	50	17	1	265
3) Vendu en totalité pour abattage	25,66	28	60	12	25	4.690
4) Vendu en totalité à négociant sans connaître la destination	4,82	26	51	23	4	822
5) Vendu en totalité, partie pour abattage, partie pour autre destination	14,68	25	63	12	18	3.355
6) Cheptel en partie vendu, en partie conservé	38,09	22	69	9	38	7.173
7) Autre	1,02	-	70	30	1	155
TOTAL	100	-	-	-	100	19.017

(1) Après correction, les réponses portant sur 61 % des demandes acceptées

--> Plus de 50 % des vaches seront certainement vendues pour abattage

--> Quelle partie de la question 6 sera réellement conservée.

B - PAR RAPPORT A L'EVOLUTION DES SUPERFICIES DES EXPLOITATIONS DES
BENEFICIAIRES

Les résultats sont les suivants :

	: Pourcentage : de réponse	: Répartition par prime en %		
		: Prime Unique	: Prime Annuelle	: Prime de Conversion
1) Maintien de la superficie	: 61,65 %	: 19 %	: 64 %	: 17 %
2) Diminution	: 22,87	: 33	: 62	: 5
3) Augmentation	: 0,59	: 17	: 17	: 66
4) Non réponse ou ne savent pas ou cession immédiate	: 15,87	: 34	: 61	: 5

--) 62 % vont maintenir leur superficie pendant quelques années. Nous étudierons par la suite dans quel délai ils envisagent de cesser d'exploiter.

--) 23 % seulement envisage de diminuer leur surface. On peut entrevoir ici à court terme un certain blocage de l'évolution des structures suite à la faible libération de terres. Comment pouvait-il en être autrement dès l'instant où la prime pouvait être versée sans obligation de céder les terres.

--) Très peu pensent augmenter leur superficie. Il s'agit essentiellement des agriculteurs ayant sollicité la prime de conversion mais le pourcentage est faible.

C - PAR RAPPORT A L'IMPACT DE L'AIDE

Les primes ont-elles réellement précipité l'abandon de la production laitière ?

1) Les résultats globaux sont les suivants :

L'abandon de la production laitière	Répartition des réponses	Répartition en % par prime		
		Prime Unique	Annuelle	Conversion
1) Est déjà réalisé depuis le 1er Juin	7,98 %	36 %	52 %	12 %
2) Etait déjà décidé et se réalisera à la date prévue	21,69 %	25 %	60 %	15 %
3) Est anticipé par l'aide	21,00 %	23 %	64 %	19 %
4) Est provoqué par l'aide	43,09 %	22 %	69 %	9 %
5) Non réponse ou ne savent pas	6,21 %	38 %	49 %	13 %
TOTAL	100	-	-	-

--> Pour 30 % des bénéficiaires, l'abandon de la production laitière était déjà entrevue. Pour un pourcentage important d'entre eux il s'agit purement et simplement d'une cessation définitive d'activité.

--> Pour les 2/3, les primes ont atteint leur objectif.

D - PAR RAPPORT A LA POLITIQUE DES STRUCTURES

1) La Cessation définitive d'activité

Seule celle-ci permettra une libération des terres. Avant d'appliquer une politique des structures, il faut obtenir la libération des terres.

Or les mesures de restructuration laitière vont à l'encontre de la politique d'encouragement à la cessation d'activité, volet important de la politique des structures mises en oeuvre depuis 1962, en permettant aux bénéficiaires de conserver leur terre.

Mais sans cette possibilité, combien d'agriculteurs auraient demandé la prime ? Dans les motivations, 30 % des bénéficiaires de la prime annuelle le signalent.

N'oublions pas également que les quantités de référence rattachées à ces terres vont dans la réserve et que théoriquement ces terres ne doivent plus servir à faire de la production laitière.

Mais n'aurait-il pas été souhaitable de prévoir un moyen terme entre politique de restructuration laitière et politique d'encouragement à la cessation d'activité en prévoyant certains engagements pour la libération des terres.

a) L'enquête nous révèle

Cessation d'exploiter	:Répartition : :des réponses : : en % :	Répartition par prime en %		
		Unique	Annuelle	Conversion
1) Immédiatement	: 18,54	: 35 %	: 62 %	: 3 %
2) Dans un délai inférieur à 2 ans	: 9,76	: 29	: 65	: 6
3) Dans un délai de 2 à 5 ans	: 36,29	: 22	: 75	: 3
4) Dans un délai de plus de 5 ans	: 22,38	: 17	: 61	: 22
5) Non réponse ou ne savent pas	: 13,01	: 28	: 34	: 38

-) Près de 20 %, cessent leur activité en 1984. La plupart ont sollicité par ailleurs l'IAD ou l'IVD
-) La pourcentage de cession dans les 2 ans apparait faible. Il sera certainement plus important car il n'a pas été possible de saisir cette donnée sur les imprimés codés qui n'enregistraient que les cessions dans le délai de 5 ans.
-) 46 % envisagent de cesser définitivement leur activité dans les 5 ans
-) Notons que 17 % de ceux qui envisagent de céder dans plus de 5 ans relèvent de la prime unique !

b) Par rapport aux tranches de surface

Cessation définitive	0-10 ha	10-20 ha	20-30 ha	30-40 ha	+ 40 ha
Immédiatement	31 %	42 %	22 %	4 %	1 %
Dans un délai inférieur à 2 ans	31	42	22	4	1
Dans un délai de 2 à 5 ans	26	47	23	3	1
Dans un délai de plus de 5 ans	23	43	25	7	2
Ne savent pas	36	27	22	12	3

--) Il sera intéressant de sortir le listing des cessions prévues dans moins de 5 ans pour les exploitations de plus de 20 ha. Un certain nombre de ces exploitations pourront sans doute figurer dans le répertoire.

c) Par rapport aux tranches d'âge

Cessation définitive	+ 65 ans	60-65ans	55-60ans	50-55ans	≤ 50 ans
Immédiatement	18 %	46 %	33 %	1 %	2 %
Dans un délai inférieur à 2 ans	18	43	32	4	3
Dans un délai de 2 à 5 ans	12	42	44	2	-
Dans un délai de + 5 ans	10	14	54	11	11
Ne savent pas	20	12	29	5	34

--) L'octroi de la retraite avant 65 ans pourra peut-être précipiter un certain nombre de départ.

d) Par rapport au mode de faire valoir

Nous ne nous intéresserons ici qu'aux cessions prévues dans les 5 ans.

Cession	% par rapport au total	Propriétaires			Fermiers			Mixte					
		%	U	A	C	%	U	A	C	%	U	A	C
Immédiate	18,54 %	24,6	52	46	2	35,8	25	69	6	39,6	32	65	3
dans les 5 ans	46,05 %	32,3	41	56	3	25,4	22	72	6	42,3	15	84	1
TOTAL	64,59 %	30,1	41	56	3	28,4	22	72	6	41,5	20	79	1

-) Il eut été bien entendu intéressant de connaître le mode de transfert envisagé mais beaucoup d'agriculteurs enquêtés n'auraient pas pu ou pas voulu répondre (les fermiers ne connaissent pas l'intention des propriétaires)
-) Le pourcentage de propriétaires exploitants est relativement intéressant. Il est nettement plus élevé à l'Ouest du Département qu'à l'Est.

e). Evaluation en nombre par rapport à 2.000 demandes
Répartition par tranche de surface

Cession définitive	Répartition en Nbre	0-10ha	10-20	20-30	30-40	+ 40
Immédiatement	371	115	156	82	15	3
Dans un délai inférieur à 2 ans	195	60	82	43	8	2
Dans un délai de 2 à 5 ans	726	188	342	167	22	7
Dans un délai de plus de 5 ans	448	103	193	112	31	9
Ne savent pas	260	94	70	57	31	8
Total	2.000	560	843	461	107	29
%	-	28 %	42 %	23 %	5 %	2 %

Au total 350 exploitations de plus de 20 ha seront cédées dans un délai de moins de 5 ans. Le listing des exploitations sera intéressant .

Répartition par tranche d'âge

Cession définitive	Répartition en Nbre	+ 65 ans	60-65	55-60	50-55	- 50 ans
Immédiatement	371	67	172	122	3	7
Dans un délai inférieur à 2 ans	195	35	84	62	8	6
Dans un délai de 2 à 5 ans	726	87	305	319	15	-
Dans un délai de plus de 5 ans	448	45	63	242	49	49
Ne savent pas	260	52	31	75	13	89
Total	2.000	286	655	820	88	151
%	-	14 %	33 %	41 %	4 %	8%

- 750 exploitations tenues par des agriculteurs de moins de 60 ans seront libérées dans les 5 ans

2 - Par rapport aux perspectives de succession

La question était certes délicate à poser. L'enquête étant effectuée par les Responsables Locaux, certains n'ont sans doute pas voulu répondre

a) Voyons les réponses globalement

	Répartition en % des réponses	Répartition par prime en %		
		Prime unique	Prime annuelle	Conversion
Connaissez-vous votre successeur				
<u>OUI</u> : Un membre de la famille	18,85	25	65	10
Un tiers	23,69	27	68	5
Famille et tiers	1,67	53	47	-
NON ou pas de réponse	55,77	23	61	16

--> Attention, successeur ne veut pas dire installation. Beaucoup connaissent leur successeur mais celui-ci (parent ou tiers) est déjà exploitant à proximité

b) Résultats par tranche de surface

	0-10 ha	10-20	20-30	30-40	+ 40
Connaissez vous votre successeur					
<u>OUI</u> : Un membre de la famille	24 %	48 %	17 %	8 %	3 %
Un tiers	30	45	22	3	-
Famille ou tiers	35	59	6	-	-
NON ou ne savent pas	28	38	26	6	2

--> 34 % de ceux qui ne connaissent pas leur successeur détiennent des exploitations de plus de 20 Ha. Il conviendra de veiller à leur destination.

Au total 605 exploitations de plus de 20 ha pour lesquelles la succession n'est pas connue

c) Par tranche d'âge

Connaissez-vous votre successeur	+ 65 ans	60-65	55-60	- 55 ans
<u>OUI</u> : Un membre de la famille	15 %	31 %	45 %	9 %
Un tiers	15	43	38	4
Famille ou tiers	18	41	41	-
<u>NON</u> ou ne savent pas	13	29	42	16

--> Près de 30 % des 60 - 65 ans ne connaissent pas leur successeur

--> Pour les moins de 50 ans, la question est sans doute prématurée

d) Evaluation en nombre

L'enquête porte sur 1.014 demandes acceptées. Si l'on extrapole en tablant sur 2.000 demandes acceptées définitivement sur les 2.440 dossiers déposés, nous avons :

1 - Par tranche de surface

Succession ou non	Répartition en Nbre	0-10	10-20	20-30	30-40	+ 40
<u>OUI</u> - Famille	378	91	182	64	30	11
- Tiers	479	142	213	104	14	-
- Famille ou tiers	33	12	19	2	-	-
<u>NON</u> ou ne savent pas	1116	312	424	290	68	22
TOTAL	2000	557	838	460	112	33
%	-	28 %	41 %	23 %	56 %	2 %

Au total 605 exploitations de plus de 20 ha pour lesquelles la succession n'est pas connue

2 - Par tranche d'âge

Succession ou non	Répartition				
	en Nbre	+ 65 ans	60 - 65	55-60	- 55 ans
OUI - Famille	378	57	117	170	34
- Tiers	479	71	203	180	19
- Famille ou tiers	33	6	14	13	-
NON ou ne savent pas	1.116	145	924	469	178
TOTAL	2.000	279	658	832	231
%	-	14	33	42	11

2) Pour 937 exploitations, les producteurs sont âgés de plus de 60 ans

3 - Le devenir de l'exploitation

La question sur les successions assurées ne nous donnait pas suffisamment de précisions sur la destination des terres, notamment par rapport à l'installation

a) Résultats globaux

Devenir de l'exploitation	Répartition en %	Répartition par prime		
		Prime unique	annuelle	conversion
Installation	10,99	18	71	11
Agrandissement	42,28	28	66	6
Ne savent pas	46,73	24	58	18

-) On enregistre malheureusement très peu de réponse en faveur de l'installation
-) Le pourcentage important de réponses sans précision ne nous étonne pas. En effet :
 - La question est délicate à poser
 - Les fermiers ne peuvent se prononcer pour les propriétaires
 - et par ailleurs par définition et vu les engagements les producteurs ayant une possibilité de succession même hypothétique n'ont pas pris le risque de solliciter la prime par crainte d'entraver les possibilités d'installation de leurs enfants par rapport à la production laitière

- Cependant les fermiers non maître de la destination des terres ont sollicité la prime sans se soucier de l'éventualité d'un successeur

b) Par tranche de surface

Devenir de l'exploitation	Répartition :					
	en %	0-10ha	10-20	20-30	30-40	+ 40
Installation	10,99	13 %	38 %	35 %	12 %	2 %
Agrandissement	42,28	32	48	16	3	1
Ne savent pas	46,73	28	38	26	6	2

--) 13 % des installations assurées se feraient sur moins de 10 Ha

Il s'agit sans doute d'installations prévues en production hors sol ou d'installation de jeunes ayant par ailleurs une autre activité

--) 20 % des agrandissements concernent des exploitations de plus de 20 Ha

--) 34 % des interrogations portent sur des exploitations de plus de 20 Ha

c) Par tranche d'âge

Devenir de l'exploitation	Répartition :				
	en %	+ 65 ans	60-65	55-60	- 55 ans
Installation	10,99	12 %	23 %	53 %	12 %
Agrandissement	42,28	15	40	40	5
Ne savent pas	46,73	13	29	40	18

395 exploitations tenues par les plus de 60 ans ont une destination inconnue.

d) Evaluation en nombre

Par rapport à 2.000 demandes acceptées

- Par tranche de surface

Devenir	Evolution totale	0-10 ha	10-20 ha	20-30 ha	30-40 ha	+ 40 ha
Installation	220	29	83	77	26	5
Agrandissement	845	270	406	135	26	8
Ne savent pas	935	262	355	243	56	19
TOTAL	2000	561	844	455	108	32
%	-	28 %	42 %	23 %	5 %	2 %

Au total

- > 169 exploitations de plus de 20 ha destinées à l'agrandissement
- > 318 exploitations de plus de 20 ha ont une destination inconnue

- Par tranche d'âge

Devenir	Evolution totale	+ 65 ans	60-65 ans	55-60 ans	- 55 ans
Installation	220	26	51	117	26
Agrandissement	845	127	338	338	42
Ne savent pas	935	122	273	373	167
TOTAL	2000	275	662	828	235
%	-	14 %	33 %	41 %	12 %

395 exploitations tenues par les plus de 60 ans ont une destination inconnue.

4 - Structures juridiques des exploitations

- 97,5 % des bénéficiaires sont des exploitants individuels
- 1,97 % des bénéficiaires sont en GAEC
- 0,50 % des bénéficiaires sont en Société de fait.

L'on peut s'étonner de la proportion de GAEC. Mais n'oublions pas les exigences : le GAEC devait renoncer complètement à la production laitière.

5 - Incidences des aides laitières sur les autres actions

Structures

a) Par rapport à la politique d'encouragement à la cessation d'activité

Le nombre de demandes d'IAD - IVD va certainement chuter en 1984. 700 demandes par rapport à 900 en moyenne ces trois dernières années - Faut-il s'en étonner vu la possibilité offerte aux bénéficiaires de conserver leurs terres.

Mais il faut aussi préciser que le nouveau décret de février 84 a introduit des conditions plus strictes pour l'obtention de ces aides. Nous avons par ailleurs signaler notre étonnement de voir l'impact des mesures laitières dans certains cantons (CALLAC - MAEL CARHAIX - ROSTRENEEN...) cantons où la politique IVD - IAD avait moins d'impact.

Le plafonnement de 10.000 F de la prime laitière lorsque le demandeur sollicite l'IAD a été fixé à un niveau bien trop bas.

- pour ceux qui avaient au moins 60.000 litres, il n'y a que 1000 F d'écart ce qui est peu encourageant pour la cession des terres
- par contre pour ceux qui avaient une faible production, c'est alors l'IAD dont le montant est forfaitaire, qui joue le rôle de tampon social.

b) Par rapport aux avantages vieillesse

Les producteurs bénéficiaires de l'allocation annuelle laitière au taux maximum n'auront pas intérêt dans beaucoup de cas à solliciter la retraite s'ils sont reconnus inaptes car dans ce cas ils percevraient moins avec retraite qu'avec la prime laitière.

A ce niveau, c'est la possibilité ou non d'obtenir le FNS qui sera déterminant. Reste aussi posé le problème de la couverture maladie. Dans ce cas leur intérêt est de conserver le minimum de terres pour rester affiliés (8 ha) et payer un minimum de cotisations (3.500 à 4.000 F) plutôt que de céder toutes les terres et de faire appel à l'assurance volontaire.

c) Par rapport à l'installation

- . A part deux ou trois cas particuliers les parents ayant un enfant susceptibles de s'installer n'ont pas sollicité la prime
- . Par contre des exploitations susceptibles d'être louées pour l'installation ont vu les fermiers âgés solliciter la prime. Dans ce cas nous pensent

qu'il serait inconcevable de ne pas attribuer à ces jeunes s'ils veulent faire du lait, des quotas au même titre que tout autre jeune.

- Rappelons ici qu'en moyenne ces dernières années 50 à 55 % des J.A. s'installaient en production laitière.
- De même n'oublions pas que 60 % des plans de développement concernent des Jeunes installés depuis moins de 3 ans et qu'en moyenne 60 % des bénéficiaires de plans s'orientaient vers la production laitière
- En fait c'est plus la politique des quotas laitiers qui va influencer le nombre d'installations que les primes elles-mêmes. Bien entendu si le nombre de primes avait été supérieur il y aurait plus de quotas disponibles.

Vu la faible implantation de la production porcine et la crise avicole la Région Ouest du Département sera beaucoup plus frappée et ceci d'autant plus grave que c'est dans cette région où nous avons déjà le moins d'installation.

d) Par rapport à la politique d'affectation des terres

Les quantités de référence sont attachées aux terres précise la directive de Bruxelles.

Pour les terres ayant supporté les primes laitières, le problème ne se pose pas, car les quantités de référence vont dans la réserve.

Mais pour les autres exploitants, le problème est grave si une législation stricte ne permet pas de contrôler.

Ainsi un producteur ayant déjà 300.000 litres pourrait passer à 400.000 l dans la mesure où il reprend 15 ha sur lesquels il y avait une quantité de référence de 100.000 l.

Dans ce cas pourquoi avancer le plafond de 200.000 l si par la suite aucun contrôle n'est réalisé.

La législation des cumuls doit englober ce contrôle du transfert des terres et des quotas supportés par cette terre

Les départements laitiers comme ceux de l'Ouest doivent introduire cette notion dans le schéma directeur départemental des structures. Nous pouvons craindre aussi qu'avec le développement du maïs humide dans l'alimentation porcine, certains gros producteurs de porcs ne viennent accaparer des terres même éloignées et ceci à la porte d'un petit producteur de lait qui en aurait grand besoin pour augmenter sa production.

e) Par rapport au prix des terres et des locations

Si aucun contrôle ne voit le jour, il est évident que nous allons droit vers un marché de quota direct (dessous de table) ou indirect (enchères sur les terres ou locations).

Il y aura deux types de terres et donc de prix de terres

- des terres avec quantité de référence
- des terres sans quantité de référence

Il faudra y veiller - Ce sera le rôle nouveau de la Commission des Structures et de la SAFER, mais les ADASEA de par la mise en oeuvre des actions types IAD-IVD devront être les moteurs de ce contrôle connaissant par ailleurs les besoins des Jeunes Agriculteurs et des Plans de développement.

En conclusion, le nombre de demandes a été plus élevé que ne l'attendait la plupart des Responsables professionnels, politiques ou de l'Administration Départementale.

Un montant plus incitatif des primes notamment pour les petits producteurs aurait certainement permis d'augmenter encore le nombre de demandes.

Des assouplissements également auraient dû être obtenus pour la prime annuelle en faveur des cas sociaux âgés de moins de 55 ans. Mais il n'en demeure pas moins que dans notre Département les départs sont loin de compenser les besoins.

D'autant que l'année laitière 84-85 est déjà bien avancée avant la cessation définitive de production qui n'est réalisée pour ainsi dire qu'à compte^r du 17 septembre dernier.

Si l'on peut tabler sur 80 à 90.000 tonnes de lait libérées, ceci est très peu par rapport aux besoins.

Bien que le dossier des besoins prioritaires ne soit pas encore définitivement arrêté, on avance déjà le chiffre de 3.750 agriculteurs prioritaires ayant rempli le questionnaire ONILAIT.

En moyenne nous aurions donc :

85000 T x 40 % (Octobre-avril) = 34.000 T
soit 34.000 : 3750 demandes = 9.066 litres en moyenne par
demande de quota supplémentaire.

Or dans les 3.750, ne sont pas compté :

- ni les éleveurs ayant eu des problèmes sanitaires
- ni les Jeunes dont les dossiers ont été agréés depuis le 22.7.84
- ni les plans de développement agréés depuis le 1er avril

Or le nombre de dossiers Jeunes agréés depuis le 22 juillet en production laitière s'élève approximativement à : 60.

Le nombre de plans de développement agréés depuis le 1er avril s'élève à : 78.

Il est évident que si notre département ne peut bénéficier de transfert de quotas de d'autres régions, nous allons vers des problèmes insurmontables.

Les premières conséquences inévitables seront alors :

- Une diminution importante de nombre d'installations
- De nombreux producteurs en difficultés financières
- Des licenciements dans l'industrie laitière.

Il importe beaucoup qu'une réserve suffisamment importante alimentée par toutes les régions soit créée au niveau national pour les installations.

